



# EXIGENCE, BIENVEILLANCE, INDÉPENDANCE



**COMITÉ DE LA CHARTE DU DON EN CONFIANCE**

15-17 rue Albert, 75013 Paris | T. 01 53 36 35 02 / 03 | [contact@donenconfiance.org](mailto:contact@donenconfiance.org)

[www.donenconfiance.org](http://www.donenconfiance.org)



# SOMMAIRE

- p.4 Qui nous sommes et ce que nous faisons
- p.5 Les chiffres-clefs de l'année 2020
- p.6 Ce qu'apporte le label "Don en Confiance"
- p.8 94 organisations labellisées au 31 décembre 2020

## **p.9 LE RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT**

- p.12 L'année 2020 en bref

## **p.14 L'ÉDITO DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

- p.15 **Faire rayonner notre déontologie**
- p.16 Evolution de la déontologie
- p.17 Partages et diffusion de la déontologie
- p.18 Partages d'expertises et collaborations

## **p.21 Labelliser et contrôler**

- p.22 Les 94 organisations labellisées par domaine d'intervention
- p.24 Bilan de l'activité de contrôle et de labellisation
- p.28 Développement : bilan 2020 et perspectives
- p.31 Les organisations par date de labellisation

## **p.32 Faire connaître notre label**

- p.33 Des actions de communication sur tous les fronts
- p.34 Événement des 30 ans : rétrospective
- p.36 Bilan médias
- p.38 13<sup>ème</sup> édition de l'Observatoire du Don en Confiance

## **p.40 Animer notre vie associative**

- p.41 Travaux et réflexions avec les organisations labellisées
- p.42 Engagement des bénévoles au Don en Confiance
- p.44 Les bénévoles du Don en Confiance

## **p.47 Piloter notre activité**

- p.48 À propos de la gouvernance du Don en Confiance
- p.52 Modèle socioéconomique et synthèse des comptes 2020

# QUI NOUS SOMMES ET CE QUE NOUS FAISONS

## LA MISSION DU DON EN CONFIANCE



La mission du Don en  
Confiance : **nourrir la  
confiance des donateurs** et

œuvrer dans leur intérêt en fixant des  
règles déontologiques et en contrôlant  
le respect de celles-ci.

Accroître la confiance dans les  
organisations d'intérêt général faisant  
appel public à la générosité permet  
de remplir un double objectif :

- **encourager la générosité**  
des personnes privées, physiques  
ou morales,
- **renforcer les capacités d'action  
et d'innovation** des associations  
et fondations par un contrôle exigeant,  
global et continu de leur  
fonctionnement •

Le Don en Confiance, organisme à but  
non lucratif ouvert à toutes les causes  
d'intérêt général, a été créé en 1989  
par de grandes associations et  
fondations sociales et humanitaires  
avec la volonté de préserver et  
développer une relation de confiance  
avec leurs donateurs.

Ayant fondé il y a plus de trente ans  
une Charte de déontologie, il exerce  
la mission de contrôle de l'appel  
public à la générosité basé sur  
des principes de transparence,  
de recherche d'efficacité, de probité  
et désintéressement, et de respect  
des donateurs, personnes physiques  
et morales.

Le respect des règles de déontologie  
contenues dans la Charte du Don en  
Confiance détermine l'octroi du label  
"Don en Confiance" aux organisations  
qui en font la demande.

Le renouvellement du label se fonde  
sur le contrôle continu et indépendant  
des engagements auxquels elles  
souscrivent. Au 31 décembre 2020,  
le Don en Confiance rassemble  
94 organisations labellisées  
suivies par près de cent contrôleurs  
bénévoles experts.

# LES CHIFFRES-CLEFS

DE L'ANNÉE 2020



94

**ORGANISATIONS LABELLISÉES**  
et 8 personnalités qualifiées,  
soit 102 membres



7

**PERMANENTS**



3

**INSTRUCTIONS**  
en cours pour  
l'obtention du label  
"Don en Confiance"



125

**BÉNÉVOLES**  
2 838 journées  
de travail



853 K €

de budget annuel

**QUI NOUS SOMMES**



**CE QUE REPRÉSENTENT  
LES 94 ORGANISATIONS LABELLISÉES**



1,6

**MILLIARD €**  
de générosité



1500

**ENTITÉS  
JURIDIQUES**



400 000

**BÉNÉVOLES**  
réguliers et  
occasionnels



5

**MILLIARDS €**  
de budget



50 000

**SALARIÉS**  
à temps plein

# CE QU'APPORTE LE LABEL "DON EN CONFIANCE"



## POUR LE PUBLIC

- **un contrôle continu de règles déontologiques**, exercé par le seul organisme français dédié auprès des organisations à but non lucratif menant des missions d'intérêt général et faisant appel public à la générosité
- **une incitation à aider les organisations**, notamment financièrement



## POUR LES DONATEURS, PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES

- **un tiers de confiance** dont l'intervention permet de les conforter dans leur choix de soutenir telle ou telle organisation labellisée "Don en Confiance"
- **un gage de transparence** et l'assurance d'un rendu-compte de l'utilisation de leur générosité, accessible et compréhensible, au-delà des exigences légales



### POUR LES ORGANISATIONS LABELLISÉES “DON EN CONFIANCE”

- **un facteur de développement et de pérennité** par le respect des exigences, la mise en œuvre du changement et la maîtrise par leur gouvernance de ces organisations
- **un gage de confiance pour leurs donateurs**, particuliers ou entreprises, et leurs financeurs privés
- **le bénéfice d’un label reconnu** dans le secteur constituant *de facto* une garantie pour les pouvoirs publics et les médias
- **la sécurité d’un regard extérieur** pour leur gouvernance, une identification des points de progrès à mettre en œuvre et un levier d’amélioration de leur fonctionnement interne
- **une déontologie adaptée** construite collectivement
- **un savoir-faire et une connaissance partagée** des problématiques du secteur reposant sur plus de 30 ans d’expérience
- **une participation** en tant que membre à la vie associative du Don en Confiance



### POUR LE SECTEUR ASSOCIATIF

- **une référence unique** en matière de déontologie professionnelle construite par les organisations du secteur elles-mêmes
- **une incitation au progrès** par le partage des exigences et la professionnalisation des pratiques
- **un garde-fou** de l’évolution des pratiques de collecte du marché



### POUR L’INTÉRÊT GÉNÉRAL ET COLLECTIF

- **un contrôle continu et indépendant** de l’utilisation de 1,6 milliard d’euros de fonds privés collectés par les 94 organisations labellisées au 31 décembre 2020
- **une rigueur dans l’utilisation des fonds** issus de la générosité en faveur de toutes les causes d’intérêt général



# 94 ORGANISATIONS LABELLISÉES

AU 31 DÉCEMBRE 2020





# LE RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT



**JEAN-PIERRE DUPRIEU**  
*Président du Don en Confiance*



**JEAN-PIERRE DUPRIEU**  
Président du Don en Confiance

# PLUS QUE JAMAIS, MISONS SUR LA CONFIANCE !

Dans ce monde empreint de défiance et miné par les polémiques, 94 associations et fondations d'horizons très variés choisissent la solidarité et un label commun pour afficher haut et fort que le généreux donateur peut leur faire confiance pour donner au service de l'intérêt général ! Le Don en Confiance est fier d'assurer son rôle de tiers de confiance au service du donateur.

**G**âce à l'engagement de nos bénévoles et de nos permanents, grâce à la motivation des organisations labellisées - et à l'aide du système de visioconférence ! -, la crise sanitaire actuelle n'a que très peu changé nos méthodes d'action. Fidèle aux exigences d'indépendance, d'objectivité et de professionnalisme qu'il s'est fixées, le Don en Confiance a donc poursuivi sa mission d'éclairage des donateurs et du public. Il est un levier de progrès pour le secteur de la philanthropie ; au-delà de la nécessaire adaptation au contexte sanitaire, il évolue, se refonde, se renouvelle et son action répond à une attente concrète des donateurs et de la société.

Le Don en Confiance repose sur l'action d'une équipe de bénévoles et de permanentes et, cette année plus que jamais, je souhaiterais leur rendre un hommage vibrant et appuyé. Leur engagement et leur faculté d'adaptation ont permis de faire vivre notre organisation dans ce contexte difficile. L'action s'est poursuivie sans relâche : contrôle des organisations labellisées, instruction des organisations candidates au label, examen des dossiers de renouvellement ou d'octroi du label par la Commission d'agrément, animation de nos contrôleurs bénévoles (cf. p.21), formation des nouveaux bénévoles recrutés (cf. p.42) mais aussi permanence des travaux du Conseil d'administration (cf. p.48), sans oublier la contribution de nos experts sur des sujets plus techniques (cf. p.43) et encore moins notre colloque anniversaire, deux fois reporté, et judicieusement transformé en "évènement-anniversaire" en ligne, ayant rencontré un franc succès (cf. p.34).

Nos différents travaux de réflexion se sont également poursuivis, notamment le chantier déontologique relatif à l'impact de la nouvelle réglementation comptable sur l'Essentiel et les ratios (cf. p.16) ou encore le pilotage du groupe de travail sur la déontologie du mécénat d'entreprise réunissant certains de nos partenaires de la Coordination Générosités (cf. p.17).

Des actions majeures pour la notoriété ont également été développées : affichage dans le métro, campagnes sur les réseaux sociaux, actions médias, etc., d'autant plus que la crise sanitaire a vu fleurir quantité d'initiatives de collecte plus ou moins encadrées (cf. p.36).

Le donateur, tout comme le citoyen, a besoin plus que jamais de confiance ; en témoignent les résultats de l'édition 2020 de notre baromètre annuel (cf. p.38). Notre action, incarnée par le label "Don en Confiance", nourrit ce besoin, au bénéfice des organisations labellisées dont les missions dépendent des dons. La collecte s'est globalement bien maintenue pendant ces temps de confinement et de couvre-feu, avec toutefois quelques différences selon les domaines d'activité. Les repères que nous apportons demeurent plus que jamais indispensables au secteur.

L'amélioration de nos processus est une préoccupation constante, dans l'intérêt des organisations labellisées et de leurs donateurs. C'est au prix de ce haut niveau d'exigence que la labellisation "Don en Confiance" peut constituer cette garantie solide de confiance pour le donateur, pour le secteur et pour la société au sens large. Le Don en Confiance est une référence.

### **LE DON EN CONFIANCE, UN LABEL RECONNU, RAYONNANT ET EN ÉVOLUTION PERMANENTE**

Après six ans passés comme administrateur, dont cinq ans en tant que président de notre association, le temps est venu - statutairement - de passer le relais avec le sentiment d'avoir mis le Don en Confiance sur une nouvelle trajectoire dotée d'une belle dynamique.

Le Don en Confiance est solide, son organisation est structurée, l'action est exigeante mais bienveillante. Les acteurs (permanents et bénévoles) sont motivés par cette cause au service du donateur et fiers d'y contribuer ; ils participent à la convergence d'intérêts dans un cadre bienveillant où diffuse la confiance.



***J'ai été fier de servir cette belle organisation. Notre label est reconnu, il s'appuie sur une déontologie solide et en permanence réaffirmée, il répond à une réelle attente. »***

Le futur président aura pour mission d'articuler, avec le soutien de toutes nos parties prenantes, un nouveau plan stratégique dont la préparation a été, de fait, retardée d'un an en raison de la situation sanitaire. Il sera donc élaboré et porté par le nouveau président. Il apportera de nouvelles visions, de nouvelles approches avec un questionnement-clé sur la nature et l'ampleur du développement qu'il faudra insuffler au Don en Confiance dans les années à venir pour le faire changer d'échelle et naturellement sur sa notoriété qui en est, d'une certaine manière, le corollaire.

Notre professionnalisme est vanté et fait référence. Nous avons accumulé expertise et expérience au service des donateurs et des organisations auxquelles ils donnent. Il nous faut continuer à bâtir sur ces bases, il nous faut cultiver la confiance et plus encore faire connaître ce formidable label de qualité qu'est le Don en Confiance ●

# L'ANNÉE 2020 EN BREF

Retour sur une année particulière qui a nécessité des adaptations pour la poursuite de l'activité et a engendré de nouvelles actions en lien avec la crise sanitaire.



## JANVIER

- **Vœux et remise de la médaille de chevalier de l'ordre national du Mérite à Michel Senellart**, président de la Commission d'agrément (jusqu'en avril 2020), par Gérard de La Martinière, Président du Don en Confiance de 2010 à 2016. Un moment émouvant partagé avec la famille de Michel et les équipes bénévoles et salariées du Don en Confiance.

## JUIN

- **La Fondation Raoul Follereau** obtient le label "Don en Confiance"
- **Assemblée générale en visioconférence**  
Une Assemblée générale qui s'est tenue dans des conditions exceptionnelles à laquelle ont assisté 110 personnes, représentants d'organisations labellisées, administrateurs, personnalités qualifiées, bénévoles, invités et permanents
- **Election du bureau** composé de Jean-Pierre Duprieu, Président, de Jean-Pierre Jochum, Vice-président, de Thierry Robert, Trésorier, et de Christine Tabuena, Secrétaire générale
- **Election** de Jean-Claude Barbier, Jean Lassignardie, Philippe Peuch-Lestrade et Ophra Rebiere en tant qu'administrateurs, personnalités qualifiées
- **Etienne Broquet** est nommé Vice-président de la Commission d'agrément
- **Election de Nathalie Blum** en tant que Vice-présidente de l'ICFO



## SEPTEMBRE

- **Contrôle des "collectes Covid-19"** : lancement d'un programme spécifique de contrôle de la collecte des organisations labellisées au titre de la crise sanitaire
- **Réunion annuelle des bénévoles**  
Les bénévoles du Don en Confiance étaient heureux de se retrouver pour cette matinée conviviale d'information, en format mixte distanciel-présentiel.
- **Recrutement de Marina Boutry** au poste de Chargée de communication



## FÉVRIER

- **Emmaüs Solidarité** obtient le label "Don en Confiance"
- **Geneviève Yavchitz** est nommée Présidente de la Commission d'agrément à partir du 1<sup>er</sup> avril 2020
- **Rémy Gavard-Suaire** rejoint la Commission d'agrément

## MARS

- **Vision du Monde** obtient le label "Don en Confiance"
- **Covid-19 : conseils aux donateurs**

Les associations et fondations doivent pouvoir compter sur la générosité du plus grand nombre pour traverser cette crise sanitaire.

Dès le premier confinement, le Don en Confiance a rappelé quelques principes pour s'assurer de la bonne utilisation des dons.

- **Transfert de l'activité en distanciel**, par décision du Conseil d'administration extraordinaire du 16 mars 2020
- **Recrutement de Jade Loucif** au poste de chargée de mission

## AVRIL

- **La Fédération Française de cardiologie** obtient le label "Don en Confiance"

- **Covid-19 : attention aux arnaques !**

Face à la multiplication des soupçons de collectes frauduleuses et d'arnaques aux dons dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, le Don en Confiance a réitéré ses conseils de vigilance aux donateurs, à travers une campagne sur les réseaux sociaux et une infographie.

## MAI

- **Campagne TV** sur plusieurs chaînes nationales, qui s'est poursuivie en juin



## OCTOBRE

- **Publication de la nouvelle édition de l'Observatoire du Don en Confiance** et campagne sur les réseaux sociaux
- **Collecte de fin d'année** : conseils aux donateurs
- **Campagne de promotion du label** dans le métro parisien, du 14 au 27 octobre : 120 faces sur les quais



## NOVEMBRE

- **Événement-anniversaire des 30 ans**
- Une journée autour du thème de la confiance très appréciée, ayant comptabilisé 600 connexions, et à laquelle le format en ligne n'a rien ôté de sa richesse de contenu et de son dynamisme
- **Patrick Jozon** est nommé Chargé de mission auprès du Conseil d'administration

## DÉCEMBRE

- **L'association Terre des Hommes France** n'est plus labellisée "Don en Confiance"
- **Pascal Durand-Barthez et Jean-Pierre Dutertre** rejoignent la Commission d'agrément

# ÉDITO



**NATHALIE BLUM**

Directrice générale du Don en Confiance

**C**ette année 2020, si particulière, douloureuse pour certains, fut aussi une expérience de vie qui a révélé notre capacité d'adaptation et notre créativité, et nous a mobilisés solidairement pour faire face à cette crise systémique. Les associations et fondations, sur tous les fronts, n'ont eu de cesse de s'employer à défendre les valeurs auxquelles nous sommes attachés pour réparer le présent et préparer l'avenir, ce pour quoi nous œuvrons ensemble à obtenir la confiance et le soutien de nos concitoyens.

Ainsi, au Don en Confiance, l'activité n'a jamais cessé ! Quatre nouvelles organisations ont été labellisées cette année (cf.p.28) ; de nouveaux bénévoles ont continué à nous rejoindre, à être formés (cf.p.42) ; l'activité de labellisation n'a jamais faibli ; les chantiers de déontologie se sont poursuivis au rythme attendu (cf.p.16) ; et nous avons expérimenté et très vite maîtrisé de nouveaux modes de fonctionnement : des réunions virtuelles pour un travail, quant à lui, bien réel ! Nous avons enfin, dans un format réinventé, célébré nos 30 ans (cf.p.34). Plus que jamais, nous œuvrons en lien avec les autres acteurs du développement de la générosité, avec notamment des travaux en commun sur la déontologie du mécénat d'entreprise (cf.p.17).



***Plus que jamais, nous œuvrons en lien avec les autres acteurs du développement de la générosité, avec notamment des travaux en commun sur la déontologie du mécénat d'entreprise.***

En parallèle de la poursuite de notre activité, cette crise nous a mobilisés sur des sujets spécifiques : ainsi, avec la multiplication des cagnottes personnelles pendant le premier confinement, nous avons, de manière concomitante avec les pouvoirs publics, alerté le grand public sur les risques de fraudes, rappelant qu'un don direct aux associations et fondations est la meilleure garantie qu'il aille à la cause choisie par le donateur (cf.p.37). Nous avons également mis en place un suivi spécifique des collectes lancées dans le cadre de la crise sanitaire par les organisations labellisées pour nous assurer qu'elles sont et seront bien utilisées conformément à la volonté du donateur et qu'un compte-rendu lui sera transmis le moment venu (cf.p.27).

Dans ce contexte, le constat d'un ébranlement soudain de la confiance mis en lumière par notre baromètre 2020 (cf.p.38) nous le rappelle : notre rôle est plus que jamais pertinent. Il repose en grande partie sur l'engagement continu des associations et fondations labellisées à souscrire à la déontologie du Don en Confiance et l'investissement sans faille de nos équipes bénévoles et permanentes à en contrôler le respect. Qu'ils en soient tous remerciés ●

# FAIRE RAYONNER NOTRE DÉONTOLOGIE

# ÉVOLUTION DE LA DÉONTOLOGIE

Parce que le Don en Confiance est une référence unique en matière de déontologie, il s'attache à faire évoluer les exigences contenues dans sa Charte et à diffuser amplement cette déontologie afin d'encourager sans cesse le progrès.

## Nos travaux déontologiques

Les exigences déontologiques sont co-construites par les organisations labellisées et les bénévoles du Don en Confiance et coordonnées par la déléguée déontologie et relations extérieures.



Réunion mixte présentiel et distanciel pour les membres du Don en Confiance

### UN NOUVEAU CHANTIER EN 2020

*Impact de la nouvelle réglementation comptable sur l'Essentiel et les ratios*



Le nouveau règlement comptable N° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, adopté le 5 décembre 2018, apporte des modifications dans la présentation des comptes annuels, des tableaux et informations requis des entités faisant appel public à la générosité. Il prévoit, notamment, la formalisation d'un nouveau tableau normé : le compte de résultat par origine

et destination, en plus du compte d'emploi des ressources (CER). La nouvelle réglementation comptable a nécessairement des implications sur l'Essentiel, exigence phare du Don en Confiance, au niveau de la présentation du CER, des legs et du modèle socioéconomique dans sa globalité, mais aussi concernant les ratios. Ainsi, un chantier pilote par un représentant d'une organisation labellisée et rassemblant une vingtaine de participants a été mené tout au long de l'année 2020.

Le groupe de travail a rendu ses propositions d'amendements de la Charte de déontologie et de guide d'aide à l'élaboration d'un Essentiel en décembre ; elles seront examinées par les instances du Don en Confiance au premier trimestre 2021 avec une validation finale prévue pour avril 2021.

Plus d'informations sur les chantiers déontologiques menés par le Don en Confiance :

→ [donenconfiance.org/deontologie](https://donenconfiance.org/deontologie) > Mise à jour de la déontologie

### DEUX NOUVEAUX CHANTIERS POUR 2021-2022

Faisant suite aux travaux menés en 2019 par la commission de déontologie, deux nouveaux chantiers déontologiques ont été votés par l'Assemblée générale 2020, l'un portant sur la politique de gestion financière, combinant les sujets placements, réserves et fonds propres et visant à amener les organisations à définir une véritable politique de gestion financière assortie de prévisions et de la décrire au public, l'autre traitant de la problématique des liens et conflits d'intérêts et comportant une visée pédagogique importante. Ces deux chantiers seront lancés au dernier trimestre 2021.

### TRAVAUX DE LA COMMISSION DE DÉONTOLOGIE

La commission de déontologie, créée en 2018, a poursuivi ses travaux en 2020 avec deux réunions, orientées sur la finalisation des propositions de nouveaux chantiers, l'exploration de nouveaux axes en matière de déontologie et l'examen de la partie déontologie du rapport annuel de la Commission d'agrément.



# PARTAGES ET DIFFUSION DE LA DÉONTOLOGIE

## DÉONTOLOGIE DU MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

En parallèle des débats autour de la fiscalité du mécénat d'entreprise, une réflexion collective a été lancée par la Coordination Générosités en 2019 (cf. p.19), visant l'élaboration d'une déontologie spécifique.

Le groupe de travail, piloté par le Don en Confiance, et composé d'Admical, à l'initiative de cette démarche, du Mouvement associatif et des entreprises pour la Cité, a poursuivi ses travaux en 2020 avec l'élaboration d'un questionnaire à destination des entreprises et fondations d'entreprises mécènes et la conduite d'une vingtaine d'entretiens, ainsi que l'organisation d'un *Focus group* avec des organisations bénéficiaires de mécénat labellisées "Don en Confiance".

## RELATIONS INSTITUTIONNELLES

Le Don en Confiance a poursuivi ses rencontres institutionnelles en 2020.

A ce titre, Jean-Pierre Duprieu, Président, et Nathalie Blum, Directrice générale, ont rencontré le 26 octobre 2020 Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement. Par ailleurs, Nathalie Blum et Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures, ont participé à une réunion d'échanges le 14 décembre 2020 avec l'équipe de la division "Organisations de la société civile" de l'Agence Française de Développement.



*Rencontre le 26 octobre 2020 avec Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, Jean-Pierre Duprieu, Président, et Nathalie Blum, Directrice générale du Don en Confiance*

## PUBLICATION D'ARTICLES DANS LA REVUE JURIS ASSOCIATIONS

Comme chaque année, *Juris Associations* s'est fait régulièrement l'écho du Don en Confiance et a publié notamment des contributions ayant pour thèmes respectifs la transparence, l'évaluation des actions et les legs.

## RENCONTRES AVEC DES PRESTATAIRES DE COLLECTE

Garde-fou de l'évolution des pratiques de collecte, le Don en Confiance est régulièrement approché par des prestataires qui souhaitent s'informer sur sa déontologie.

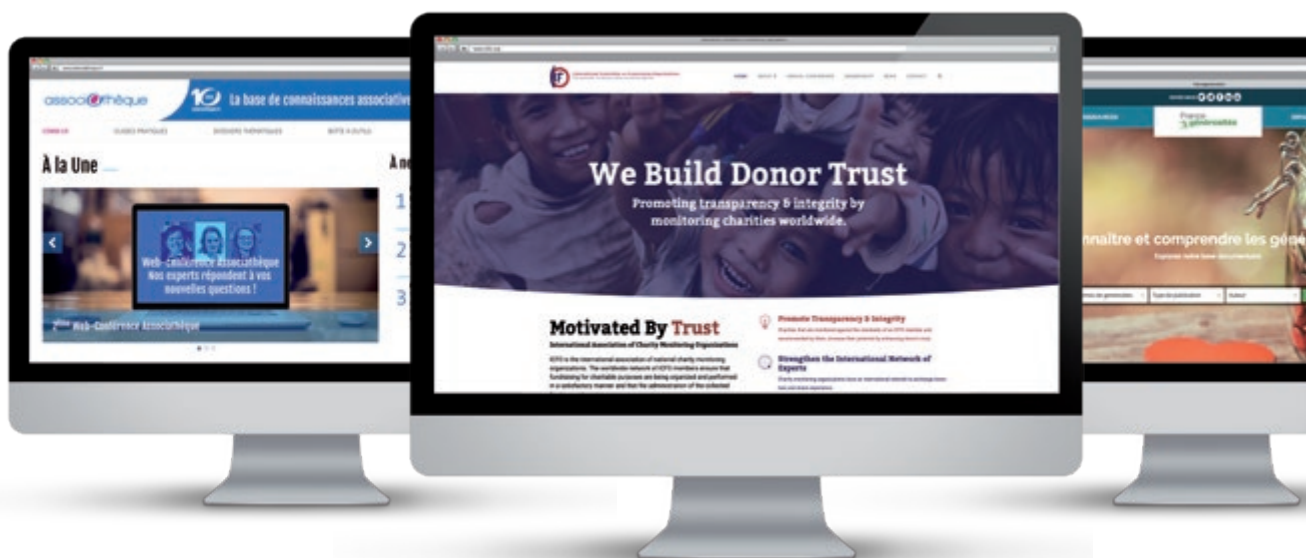
Ainsi, les équipes du Don en Confiance ont successivement échangé avec Lokalero, Simone Donne, Tawkr et Gandee, ainsi qu'avec plusieurs prestataires en cours de création. Une rencontre et des échanges ont également eu lieu avec l'association Financement Participatif France, regroupant une quarantaine de plateformes ●

## INITIATIVES DE COLLECTES PERSONNELLES : APPEL À LA VIGILANCE

Si les associations et fondations mènent régulièrement des campagnes d'appel à dons, de plus en plus de particuliers prennent l'initiative de collectes via les outils issus des nouvelles technologies mis aujourd'hui à leur disposition : les cagnottes en ligne et les réseaux sociaux. C'est particulièrement le cas dans le cadre de catastrophes qui suscitent un élan de générosité nationale, comme par exemple lors de l'incendie de Notre-Dame de Paris en 2019 ou encore de la crise sanitaire en 2020.

C'est pourquoi le Don en Confiance recommande la plus grande vigilance quant aux initiatives de collectes personnelles et propose de mettre en application huit conseils simples qui permettent d'agir dans un cadre transparent et sécurisé.

→ Rendez-vous sur [donenconfiance.org](https://donenconfiance.org)



## PARTAGES D'EXPERTISES ET COLLABORATIONS



### INTERVENTION À LA MATINALE DE L'IDAF "LES PLACEMENTS EN 'BON PÈRE DE FAMILLE' PEUVENT-ILS ÊTRE RISQUÉS ?"

Mathilde Cuchet-Chosseler, Déléguée déontologie et relations extérieures, est intervenue le 25 février 2020 à la matinale de l'IDAF consacrée aux bonnes pratiques, stratégies d'investissement et risques relatifs aux placements des associations et des fondations.



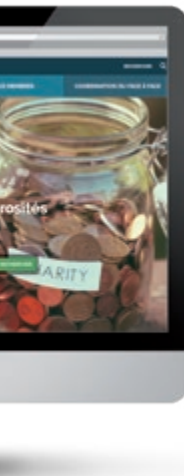
### INTERVENTION AUPRÈS DU CHEDE

Nathalie Blum, Directrice générale, est intervenue le 10 mars 2020 pour présenter le Don en Confiance dans le cadre d'une rencontre avec les anciens auditeurs du Cycle des Hautes Etudes pour le Développement Économique, aux côtés de Gilles Paillard, Directeur général de la Fondation SOS Villages d'enfants.



### INTERVENTION AU SÉMINAIRE FRANCOPHONE DE LA COLLECTE DE FONDS

Mathilde Cuchet-Chosseler, Déléguée déontologie et relations extérieures, et Daniel Bruneau, Consultant, sont intervenus le 25 juin 2020 dans le cadre du 19<sup>ème</sup> Séminaire Francophone de la Collecte de Fonds de l'Association Française des Fundraisers. Ils ont animé un atelier sur la thématique "Éthique et fundraising" qui a rassemblé plusieurs centaines de participants.



### NOUVEAU RÈGLEMENT COMPTABLE : CONTRIBUTION AU GUIDE PRATIQUE DU HCVA

Jean-Louis Gaugiran, bénévole expert du Don en Confiance qui avait participé aux travaux menés par l'Autorité des normes comptables sur le nouveau règlement comptable, a contribué au guide pratique publié par le Haut Conseil à la vie associative (HCVA) visant à accompagner les associations, fondations et fonds de dotation dans l'application de ce règlement.



### GRUPE DE TRAVAIL AVEC L'AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION

Une réunion dans le cadre d'un chantier visant à fournir des outils d'aide à la lutte anticorruption adaptés au secteur associatif s'est tenue le 30 janvier 2020 dans les locaux de l'Agence Française Anticorruption, rassemblant des organisations membres du Don en Confiance et de France générosités. Marie-Claire Plaud, bénévole du Don en Confiance, et Anne-Sophie de Jotemps, Responsable juridique et fiscal de France générosités, sont référentes de leur structure respective au sein de ce groupe de travail.

→ Plus d'informations sur [agence-francaise-anticorruption.gouv.fr](https://agence-francaise-anticorruption.gouv.fr)



### PARTENARIAT AVEC ASSOCIATHÈQUE

Les conseils du Don en Confiance à destination des organisations collectrices pour inspirer confiance aux donateurs dans le contexte de la Covid-19 ont été publiés sur le site Associathèque en avril 2020.

Par ailleurs, Mathilde Cuchet-Chosseler, Déléguée déontologie et relations extérieures, est intervenue dans le cadre de la seconde web-conférence d'Associathèque, visant à délivrer un avis d'expert sur la crise sanitaire du point de vue de la collecte de dons.

En novembre 2020, elle a également enregistré le podcast intitulé "Des dons pas bidons", mettant en avant des conseils aux organisations pour donner confiance aux donateurs et futurs donateurs en vue des collectes de fin d'année.

→ Plus d'informations sur [associatheque.fr](https://associatheque.fr)



### COORDINATION GÉNÉROSITÉS

Le Don en Confiance participe régulièrement aux réunions de la Coordination Générosités qui regroupe également France générosités, l'Admical, l'Association Française des Fundraisers, le Centre Français des Fonds et Fondations, les entreprises pour la Cité, l'IDAF, IDEAS et le Mouvement associatif.

Ces réunions visent à échanger sur des sujets d'actualité et d'intérêt commun.

→ Plus d'informations sur [francegenerosites.org](https://francegenerosites.org), [admical.org](https://admical.org), [fundraisers.fr](https://fundraisers.fr), [centre-francais-fondations.org](https://centre-francais-fondations.org), [reseau-lepc.fr](https://reseau-lepc.fr), [idaf-asso.fr](https://idaf-asso.fr), [ideas.asso.fr](https://ideas.asso.fr) et [lemouvementassociatif.org](https://lemouvementassociatif.org)

### “RAPPORT PHILANTHROPIE : QUE RETENIR ?”

#### UN DÉBAT PROPOSÉ PAR LA COORDINATION GÉNÉROSITÉS

Faisant suite à la remise du rapport confié par le Premier ministre aux députées Sarah El Haïry et Naïma Moutchou portant sur l'évolution du cadre de la philanthropie, les membres de la Coordination Générosités (cf. ci-dessus) ont organisé le 25 juin 2020 un webinaire avec les députées, hébergé par l'Association Française des Fundraisers au sein du Séminaire Francophone de la Collecte de Fonds, pour approfondir certains points soulevés dans ce rapport.

Nathalie Blum, Directrice générale, a commenté et fait part des questions du Don en Confiance sur la proposition n°6 “Intégrer la programmation des contrôles sur l'emploi des fonds issus de l'appel à la générosité publique dans le programme des activités de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS)”.



#### INTERNATIONAL COMMITTEE ON FUNDRAISING ORGANIZATIONS

Nathalie Blum, Directrice générale, et Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures, ont participé en visioconférence les 4 et 5 juin 2020 à l'Assemblée générale de l'International Committee on Fundraising Organizations (ICFO), ainsi qu'aux différents ateliers. A cette occasion, Nathalie Blum a été élue vice-présidente (étant précédemment secrétaire générale depuis 2015).

Pour rappel, l'ICFO est une association regroupant les organisations de 20 pays ayant un objectif similaire à celui du Don en Confiance, celui de contrôler la générosité afin de renforcer la confiance des donateurs. Ses missions :

- promouvoir la transparence et l'intégrité des activités des organisations faisant appel public à la générosité dans le monde,
- se positionner en tant que réseau international d'experts pour échanger savoir-faire et expérience en matière de contrôle de la générosité,
- élaborer des *standards* pour contrôler les organisations,
- diffuser de l'information relative au contrôle des organisations et aux activités de ces dernières.

→ Plus d'informations sur [icfo.org](https://icfo.org)

Dans le contexte de la crise sanitaire, une enquête a été menée auprès des membres de l'ICFO afin d'en connaître les répercussions sur les associations et fondations à travers le monde.

→ Un extrait sur [donenconfiance.org](https://donenconfiance.org)

#### WEBINAIRE “L'IMPACT DE LA COVID SUR LES DONS ET LE MÉCÉNAT : QUELLES ÉVOLUTIONS DES PRATIQUES ?”

Nathalie Blum, Directrice générale du Don en Confiance, est intervenue le 9 juillet 2020 aux côtés d'Alexis Becquart et Jean-François Cottin lors du webinaire “L'impact de la Covid sur les dons et le mécénat : quelles évolutions des pratiques ?” organisé par le cabinet d'expertise comptable Fideliance ●

# **LABELLISER ET CONTRÔLER**

# LES 94 ORGANISATIONS PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ

**SOLIDARITÉ EN FRANCE**

**SOLIDARITÉ À L'INTERNATIONAL**

**PLAIDOYER**

Logos included in the infographic:

- LILOT
- UNION FRANÇAISE DES SAUVETEURS
- La Cimade
- LE FOYER
- habitat & humanisme
- FONDATION PETITS FRÈRES DES PAUVRES
- PETITS FRÈRES DES PAUVRES
- Fédération de Charité
- SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
- Solidarités Nouvelles Logement
- Follereau
- croix-rouge française
- Secours Catholique Caritas France
- ATD QUART MONDE
- FONDATION Abbe Pierre
- TERRE SOLIDAIRE
- ACTED
- ORDRE DE MALTE FRANCE
- MEDICINS DU MONDE
- EMMAÛS Solidarité
- SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
- AVSF
- SECOURS ISLAMIQUE FRANCE
- Elevages sans frontières
- ENTREPRENEURS du Monde
- Electriciens Sans Frontières
- dcc
- SAHEL
- CFSI
- ACTION CONTRE LA FAIM
- CARE
- TERRES DES HOMMES
- L'Œuvre d'Orient
- Ligue des droits de l'Homme
- OXFAM France
- AMNESTY INTERNATIONAL
- ACAT

# IONS LABELLISÉES 'INTERVENTION

**ÉDUCATION ENFANCE**

**ENVIRONNEMENT PROTECTION ANIMALE**

**SANTÉ, HANDICAP RECHERCHE**

# BILAN DE L'ACTIVITÉ DE CONTRÔLE ET DE LABELLISATION



**GENEVIÈVE YAVCHITZ**  
Présidente de la  
Commission d'agrément

“

En dépit des vicissitudes liées à l'épidémie de Covid-19 qui a bouleversé notre quotidien en 2020, la Commission d'agrément a poursuivi l'ensemble de ses travaux. Certes, quelques structures ont sollicité des reports pour le renouvellement de leur label, la pandémie ayant eu des impacts sur leur activité avec des conséquences sur le travail à fournir pour un renouvellement en particulier au dernier trimestre de l'année. Ils n'ont toutefois pas excédé trois mois, ce qui témoigne d'une volonté de demeurer le plus possible dans les délais impartis.

En outre, globalement, le niveau de conformité au regard de la charte de déontologie du Don en Confiance est plutôt satisfaisant. Plusieurs renouvellements de label ont été prononcés sans que la Commission d'agrément ne formule, ni demande, ni invitation. Il semble qu'une fois un certain niveau de conformité atteint, il y ait assez peu de régression, ce qui dénote une évolution positive du positionnement des organisations labellisées au regard des exigences de la Charte.

Par ailleurs, certaines des exigences que les organisations labellisées peinaient à intégrer sont mieux prises en compte désormais. Cela concerne par exemple la mise en place d'un dispositif de contrôle interne, quasiment inexistant il y a dix ans, qui devient une préoccupation réelle de nombreuses équipes dirigeantes, particulièrement dans les grandes organisations.

En revanche, si la transparence constitue l'un des principes fondamentaux de la Charte, une marge de progression demeure s'agissant de la conformité de l'Essentiel. Ce document destiné à rendre compte aux donateurs de l'utilisation des dons, a une vocation pédagogique et à ce titre se doit de délivrer une information synthétique et compréhensible.

Or, les Essentiels des organisations labellisées sont encore trop souvent marqués par un langage très "comptable" et peu descriptif des missions.

Enfin, il convient de noter une grande motivation des organisations candidates à l'obtention du label et une volonté affirmée de s'engager dans les exigences de la Charte de déontologie. ”





Réunion de  
la Commission  
d'agrément

La mission du Don en Confiance est d'assurer aux donateurs qu'ils peuvent donner en confiance aux organisations labellisées. A ce titre, il délivre et renouvelle son label aux organisations qui s'engagent, sur une base volontaire, à respecter la Charte de déontologie et à se soumettre à son contrôle continu et indépendant. La Charte de déontologie repose sur quatre principes : respect du donateur, transparence, probité et désintéressement, et recherche d'efficacité.

### COLLÉGIALITÉ ET IMPARTIALITÉ, AU CŒUR DU PROCESSUS DE LABELLISATION



Le contrôle pratiqué par le Don en Confiance est un contrôle continu. Un ou deux contrôleurs sont nommés auprès de chaque organisation labellisée. Ils sont chargés de vérifier la conformité des organisations aux exigences de la Charte de déontologie et les accompagnent dans la prise en compte de ces exigences. Ils veillent de manière permanente au respect des engagements pris par l'organisation dans le cadre d'un dialogue qui se traduit, chaque année, par la production d'un rapport écrit auquel l'organisation répond, selon une procédure contradictoire classique. Ce sont ces rapports et leurs réponses qui fondent les décisions prises collégalement par la Commission d'agrément d'accorder, de renouveler, voire de suspendre ou de retirer le label.

La Commission d'agrément exerce son activité distinctement de celle du contrôle et de celle du Conseil d'administration qui lui accorde une délégation permanente. Le Conseil prend acte de ses décisions sur avis du comité de l'agrément (cf. p.48), ayant la possibilité également de les renvoyer en seconde lecture, ce qui s'est produit à une reprise en 2020. L'objectif de ce dispositif de double regard est d'assurer l'impartialité et l'équité des décisions concernant des organisations très diverses par leur taille, structuration, modèle socioéconomique et domaine d'intervention, avec une appréciation rigoureuse du niveau de risque identifié pour chaque dossier.

Le caractère impartial de la démarche concerne chaque étape du processus d'analyse du niveau de conformité avec la Charte de déontologie des pratiques et du fonc-

tionnement des organisations labellisées ou candidatant pour l'obtention du label.

Le processus de contrôle et de labellisation du Don en Confiance repose sur un modèle unique faisant largement appel au bénévolat. Contrôleurs et membres de la Commission d'agrément sont tous bénévoles. Personnes d'expérience et indépendantes, sans lien direct ou indirect avec les organisations dont ils étudient les dossiers, ils sont nommés par le président du Conseil d'administration du Don en Confiance pour trois ans renouvelables une fois.

### UN NIVEAU DE CONFORMITÉ GLOBALEMENT SATISFAISANT

En 2020, la Commission d'agrément s'est réunie douze fois pour traiter des dossiers de renouvellement ou de demande de premier agrément. Pour chaque dossier, un rapporteur est désigné par le président de la Commission d'agrément parmi ses membres.

Avec le ou les contrôleurs, il rencontre préalablement les dirigeants de l'organisation avant la rédaction d'un "projet de décision" qui sera présenté à la Commission d'agrément pour discussion. Le label est, en principe, renouvelé pour trois ans, mais la Commission d'agrément peut, à chaque instant, déclencher une procédure de réexamen en demandant un rapport "spécial" au contrôleur portant, soit sur une ou plusieurs règles du référentiel déontologique, soit sur un projet de réorganisation ou de transformation de l'organisation, ce qui a été le cas pour une organisation en 2020.

Les 25 rapports dits "triennaux" examinés par la Commission en 2020 ont conduit au renouvellement du label de toutes les organisations concernées, pour un an seulement pour l'une d'entre elles.



Sur six dossiers de candidature examinés par la Commission d'agrément en 2020, quatre organisations ont obtenu le label, l'instruction des deux autres ayant été prolongée d'un an.

Dans le cadre du contrôle continu, les contrôleurs produisent également des rapports dits "intermédiaires" portant sur la période entre deux rapports triennaux. En 2020, 55 rapports intermédiaires ont été étudiés dans le cadre des auditions pilotées par un membre de la Commission d'agrément, en présence du responsable de cercle supervisant le travail du contrôleur concerné.

A noter qu'en raison de la crise sanitaire, l'examen de dix rapports, cinq triennaux et cinq intermédiaires, a été reporté à début 2021.

Globalement, le niveau de conformité des organisations labellisées est satisfaisant. Les décisions de la Commission d'agrément sont pratiquement toutes assorties de demandes ou d'invitations (selon le degré de criticité) qui sont motivées. En 2020, sur l'ensemble des dossiers examinés par la Commission, 35 demandes et 26 invitations ont été formulées.

Depuis plusieurs années, la Commission oriente ses décisions sur un nombre limité de points, en laissant le soin au contrôleur d'attirer l'attention de l'organisation sur les autres écarts dans ses rapports et dans le cadre du contrôle continu. Les organisations labellisées ou candidates font preuve d'un réel volontarisme à se conformer aux exigences déontologiques, auxquelles elles adhèrent facilement.

### PROFESSIONNALISME ET ENGAGEMENT DES ÉQUIPES

En 2020, ce sont 125 bénévoles qui ont apporté leur concours au Don en Confiance en complément du travail réalisé par l'équipe des permanents.

La majeure partie d'entre eux assure le contrôle continu d'une organisation labellisée ou l'instruction d'une demande

d'obtention du label. La mobilisation de ces bénévoles dotés d'une expérience professionnelle de haut niveau assure l'équivalent du travail de 13 salariés.

Au 31 décembre 2020, la Commission d'agrément compte neuf membres. L'équipe de contrôle, quant à elle, regroupe 93 contrôleurs et responsables de cercle de contrôleurs, ainsi qu'un animateur contrôle.

Chaque contrôleur appartient à une équipe d'animation du contrôle que l'on nomme les "cercles", au nombre de huit fin 2020. Ils se réunissent quatre fois par an, soutenus et encadrés individuellement par un responsable de cercle. L'animateur contrôle assure bénévolement l'animation et la coordination des responsables de cercle et incarne la présence des contrôleurs au niveau des instances de gouvernance. L'organisation et la qualité du processus de contrôle et de labellisation dans sa globalité sont placées sous la houlette de la déléguée au contrôle, avec le soutien de l'assistante contrôle et agrément.

Les bénévoles participent également à l'évolution des outils de contrôle, au comité de pilotage de la formation, aux chantiers déontologiques et aux réunions transversales sur des thématiques partagées.

### OPTIMISATION DES OUTILS ET DES PROCESS

L'année 2020 a été synonyme de consolidation pour le système d'information et de gestion documentaire interne du Don en Confiance avec la mise en place du workflow sur la rédaction et la diffusion des rapports de contrôle qui sécurise le processus de travail et facilite la collaboration entre les différentes parties prenantes internes.

La formation et l'accompagnement au plus près des utilisateurs ont été renforcés pour faciliter l'appropriation de toutes les fonctionnalités. De nouveaux documents (manuel et procédure techniques) viennent aussi compléter le panel des ressources à la disposition des utilisateurs ●



Réunion de travail interne sur l'amélioration des procédures de labellisation



**RÉMI RACLET**  
Animateur contrôle  
du Don en Confiance



Le contrôle continu des organisations a été reconnu comme l'un des points forts et distinctifs de nos modalités de contrôle lors de notre enquête sur ses forces et faiblesses. Or, ce pilier de nos modalités de contrôle aurait pu être ébranlé par la crise sanitaire.

Mais, grâce à la mobilisation de nos permanents et bénévoles et grâce à la flexibilité des organisations labellisées, la continuité de ce contrôle a été assurée.

Cela confirme l'attachement des organisations à notre label et à nos modalités de contrôle et l'engagement fort de nos bénévoles qui, malgré des circonstances difficiles, continuent leur contrôle avec méthode et rigueur. ”

### ÉVOLUTION DES MODALITÉS DE CONTRÔLE

Un groupe de travail sur l'évolution des modalités de contrôle a abouti en fin d'année 2020 à des propositions qui s'inscrivent dans une démarche d'amélioration du fonctionnement et du dispositif de contrôle et de labellisation des organisations.

De nouvelles dispositions seront intégrées dans les processus opérationnels de contrôle continu et d'inscription des candidatures au label "Don en Confiance". Également, pour appuyer les contrôleurs dans leur mission de contrôle, de nouveaux outils de diagnostic et de suivi des progrès de mise en conformité des organisations avec la Charte de déontologie seront conçus.

### CONTRÔLE DES "COLLECTES COVID-19"

Dans le cadre de la crise sanitaire, le Don en Confiance a décidé de lancer un programme spécifique de contrôle de la collecte des organisations labellisées.

Pour maintenir la confiance dans la durée, le Don en Confiance a pour mission d'attester la bonne utilisation des fonds collectés.

Compte tenu du caractère en tous points exceptionnel de la crise et de ses conséquences humaines mais aussi financières, il est nécessaire de veiller à ce qu'il puisse être démontré et attesté que ces collectes exceptionnelles sont gérées dans la plus complète transparence et dans le respect scrupuleux de la déontologie.



### CHANGEMENT DE PRÉSIDENTICE À LA COMMISSION D'AGRÈMENT

C'est au terme de 14 années de bénévolat, dont 6 à la présidence de la Commission d'agrément que Michel Senellart a quitté le Don en Confiance en avril 2020.

Toute l'équipe était réunie le 30 janvier 2020 pour lui témoigner sa reconnaissance et son attachement lors de la remise de la médaille de chevalier de l'ordre national du Mérite qui lui a été accordée.

*"J'ai la conviction profonde que l'avenir confirmera le Don en Confiance dans ses missions, bien au-delà de ses 30 ans", a déclaré Michel.*

# DÉVELOPPEMENT : BILAN 2020 ET PERSPECTIVES

Quatre nouvelles organisations ont rejoint la communauté des labellisées “Don en Confiance” en 2020.



Créée en 1954 par l'abbé Pierre dans la continuité de son appel du 1<sup>er</sup> février, membre du Mouvement Emmaüs, **Emmaüs Solidarité** accompagne les personnes en situation de précarité, quels que soient leur origine et leurs parcours - personnes à la rue ou ayant subi des ruptures sociales ou familiales, migrants en situation d'exil - au titre d'une centaine de dispositifs adaptés, notamment :

- 3 maraudes d'interventions sociales,
- 13 espaces ou accueils de jour,
- 64 centres d'hébergement ou structures de logements accompagnés. Forte de l'implication de ses équipes salariées et bénévoles, ainsi que de la générosité de ses donateurs, légateurs et mécènes, l'association, afin de pouvoir proposer à chacun des solutions dignes et des perspectives d'insertion, promeut dans ses missions un accompagnement social individualisé et global, l'inconditionnalité de l'accueil, la continuité de l'hébergement et le respect des personnes, passant notamment par la qualité de la prise en charge.



*Le label “Don en Confiance” accordé à EMMAÛS Solidarité, association mobilisée depuis 1954 auprès des personnes à la rue, marque une étape importante dans l'histoire de l'association. Ses acteurs – administrateurs, adhérents, bénévoles et salariés –, particulièrement honorés de voir ainsi confirmés le sérieux de leur engagement et la rigueur des actions associatives, estiment qu'une telle reconnaissance constitue un encouragement pour développer leur implication auprès des personnes les plus démunies, avec le soutien de donateurs, légateurs et mécènes. ”*

**BRUNO MOREL**

Directeur général d'EMMAÛS Solidarité



Organisme caritatif privé, reconnue d'utilité publique, la Fondation poursuit la voie tracée par son fondateur en luttant contre l'exclusion, qu'elle soit causée par la maladie, l'ignorance ou la pauvreté, en plaçant l'Homme, sans distinction d'origine ou de religion, au cœur de ses projets et en privilégiant les actions en profondeur visant à apporter des soins, faciliter l'éducation, la formation et la réinsertion.

La Fondation intervient en France et à l'international depuis près de 70 ans grâce à la mobilisation d'une véritable communauté de générosité qui associe donateurs, partenaires, bénévoles et salariés, pour un monde plus juste et plus humain.



*Recevoir le label du Don en Confiance est confirmer l'intuition de rendre possibles l'épidémie du bien et la civilisation de l'Amour chères à Raoul Follereau qui nous invite à aimer sans condition le lépreux, le pauvre, le souffrant, l'exclu...*

*La confiance est un bien précieux qui enrichit le don en l'assurant de la pertinence de sa destination. Cette labellisation s'inscrit dans notre démarche d'amélioration qui désire mettre le donateur en cœur à cœur avec ceux que nous voulons aimer et servir. C'est une grande joie de rejoindre les organisations déjà labellisées : ensemble, nous permettons une grande chaîne pour aimer et agir. ”*

**PIERRE-YVES THIÉBAULT**

Président du Conseil de surveillance de la Fondation Raoul Follereau



Depuis 1964, la **Fédération Française de Cardiologie** œuvre pour réduire les décès et maladies cardio-vasculaires, première cause de mortalité chez les femmes et les plus de 65 ans, représentant plus de 400 morts par jour. Elle investit quatre missions dans ce but :

- la prévention en sensibilisant sur les dangers des maladies cardio-vasculaires et les moyens de s'en prémunir,
- le soutien de la recherche cardio-vasculaire en étant l'un des premiers financeurs indépendants dans ce domaine,
- l'accompagnement des patients cardiaques,
- la promotion et l'initiation aux gestes qui sauvent.

Association reconnue d'utilité publique depuis 1977, la Fédération Française de Cardiologie est financée quasi exclusivement grâce à la générosité du public et est présente à travers tout le territoire grâce à ses 27 associations régionales et 263 Clubs Cœur et Santé. Elle organise les Parcours du Cœur, premier événement de prévention santé en France dédié au grand public, aux scolaires et entreprises.



*Le label "Don en Confiance" vient confirmer le sérieux et la probité de nos engagements pris auprès de nos donateurs et testateurs depuis la création de l'association. Il atteste des valeurs de transparence et d'efficacité quant à l'utilisation de chaque don, et de respect de leur volonté que nous portons depuis toujours. Grâce à leur générosité, qui nous permet de garantir notre indépendance financière, la Fédération Française de Cardiologie soutient de nombreux programmes de recherche, finance des opérations de prévention et d'initiation aux gestes qui sauvent et accompagne des malades cardiaques par la réadaptation afin de faire reculer ce fléau que sont les maladies cardio-vasculaires. C'est pourquoi nous sommes particulièrement fiers de recevoir le label qui honore et encourage nos bienfaiteurs, nos bénévoles, nos salariés et nos partenaires à porter toujours plus loin notre cause pour faire battre les cœurs."*

**PROFESSEUR ALAIN FURBER**

Président de la Fédération Française de Cardiologie



**Vision du Monde** est une association de solidarité internationale qui vient en aide aux enfants les plus vulnérables. Elle est membre de l'organisation non-gouvernementale World Vision, première association de parrainage d'enfants au monde.

Animée par des valeurs chrétiennes, sa vision est celle d'un monde plus juste, où chaque enfant peut grandir en paix, manger à sa faim, être aimé et vivre pleinement sa vie.

Elle agit simultanément dans six domaines essentiels : l'accès à l'eau, l'éducation, la santé, l'alimentation, le développement économique et la protection des enfants, afin d'améliorer durablement les conditions de vie des familles grâce à des projets d'une durée moyenne de dix ans. Elle place la protection des enfants au cœur de ses actions et implique les communautés dans tous les projets.



*L'utilisation transparente et rigoureuse de chaque don fait partie de l'ADN de Vision du Monde et se trouve inscrite dans ses valeurs.*

*Après plus d'un an d'échanges minutieux et constructifs avec les instructeurs, nous avons pu constater la forte concordance de ces valeurs avec celles portées par le Don en Confiance. Aujourd'hui, nous sommes ravis et très fiers de recevoir ce label, véritable gage de confiance et de qualité."*

**DENIS BATAILLE**

Président de Vision du Monde



# TROIS CANDIDATURES EN COURS

Un flot toujours continu d'organisations est amené à solliciter le Don en Confiance dans l'optique d'une démarche de labellisation ; ceci dans une perspective de progresser vers les meilleures pratiques, de rassurer les financeurs privés, de rejoindre un collectif d'organisations partageant les mêmes valeurs mais avant tout de bénéficier de la reconnaissance incarnée par le label.

En 2020, le Conseil d'administration a prononcé la recevabilité d'une nouvelle candidature pour une instruction en vue de l'obtention du label, portant à trois le nombre de candidatures en cours au 31 décembre 2020. En 2020, près d'une quarantaine d'organisations a pris contact avec le Don en Confiance, dans l'optique d'une candidature ou pour demander des informations sur le label "Don en Confiance".

À noter que les dossiers d'organisations disposant d'un montant annuel de collecte de ressources privées situé en-dessous du seuil actuel fixé à 500K€ sont examinés à titre expérimental.

La déléguée déontologie et relations extérieures, chargée notamment d'instruire la recevabilité des candidatures d'organisations, traite les demandes au fur et à mesure, et en prépare l'examen par le comité de l'agrément puis le Conseil d'administration (cf. p.48).

En parallèle de ces quatre nouvelles labellisations, l'association **Terre des Hommes France** a décidé de se retirer du Don en Confiance et donc de renoncer au label qu'il décerne.

# LES ORGANISATIONS PAR DATE DE LABELLISATION

<b>1990</b>	Institut Pasteur de Paris Association Valentin Haüy Fondation pour la Recherche Médicale Secours Catholique Unicef France Médecins du Monde	<b>2008</b>	Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE)
<b>1991</b>	Action contre la Faim Association les Petits Frères des Pauvres Ligue contre le Cancer Secours populaire français APF France handicap	<b>2009</b>	Elevages sans frontières Fondation Gustave Roussy Institut Gustave Roussy Aide à l'Enfance Tibétaine
<b>1992</b>	CCFD - Terre solidaire Jeunesse au Plein Air Ordre de Malte France (association) SOS Villages d'Enfants	<b>2010</b>	Entrepreneurs du Monde Œuvre de Secours aux Enfants Oxfam France Institut du Cerveau La Mie de Pain Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique (ARSLA)
<b>1995</b>	Comité Français pour la Solidarité Internationale Partage France Parrainages	<b>2011</b>	Plan France Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme France Alzheimer Solidarité Laïque Foyer Notre-Dame des Sans-Abri Secours Islamique France Welfarm ACTED Toutes à l'école
<b>1996</b>	L'Îlot Un Enfant par la Main Vaincre la Mucoviscidose	<b>2012</b>	Fondation ARSEP France Nature Environnement Fondation Hôpital Saint Joseph (Marseille)
<b>1997</b>	Fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France La Cimade SOS-SAHÉL International France Fondation Abbé Pierre Sauveteurs en Mer Fegefluc	<b>2013</b>	AIDES Action Enfance Le Rire Médecin
<b>1998</b>	Amnesty International France Fondation Perce-Neige Habitat et Humanisme Foyer de Cachan	<b>2014</b>	Electriciens sans frontières Vaincre les Maladies Lyososomales Fondation Saint Matthieu
<b>1999</b>	ATD Quart-Monde Fondation ARC pour la recherche sur le cancer La Chaîne de l'Espoir	<b>2015</b>	Solidarités Nouvelles pour le Logement Société de Saint-Vincent-de-Paul
<b>2000</b>	Croix-Rouge française Fondation de l'Avenir Frères des Hommes Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture Association Petits Princes	<b>2016</b>	Société Protectrice des Animaux Terre & Humanisme Fondation Paris-Dauphine Coalition Plus Fondation Foch L'Œuvre d'Orient
<b>2004</b>	Délégation Catholique pour la Coopération A Chacun son Everest	<b>2017</b>	Solidarités International Asmae - Association Sœur Emmanuelle Fondation AJD Maurice Gounon
<b>2005</b>	Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-pompiers Fondation des Petits Frères des Pauvres	<b>2018</b>	Ligue des droits de l'Homme Fédération de Charité Caritas Alsace Pollinis
<b>2006</b>	Care France Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières	<b>2019</b>	Mécénat Chirurgie Cardiaque Unapei
		<b>2020</b>	Emmaüs Solidarité Vision du Monde Fédération Française de Cardiologie Fondation Raoul Follereau

# FAIRE CONNAÎTRE NOTRE LABEL

ABONNÉS RÉSEAUX SOCIAUX au 5 janvier 2021

---



**2406**  
abonnés  
+242 vs 2019



**1351**  
abonnés  
+111 vs 2019



**242**  
abonnés  
+117 vs 2019



**731**  
abonnés  
+286 vs 2019



**71**  
vidéos  
+10 vs 2019



# DES ACTIONS DE COMMUNICATION SUR TOUS LES FRONTS

Une année riche en actions de communication, rythmée par le formidable élan de générosité des Français lors du démarrage de la crise sanitaire au printemps et l'événement-anniversaire du Don en Confiance qui s'est tenu en fin d'année. En 2020, le label "Don en Confiance" continue de gagner en visibilité grâce à la diversification de ses canaux de communication.

## EN PREMIÈRE LIGNE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

**L**e Don en Confiance a multiplié ses actions sur les réseaux sociaux pendant les mois de mars et avril pour diffuser ses conseils aux donateurs et alerter sur les risques de collectes frauduleuses liées à la crise sanitaire. L'infographie des conseils, notamment, a été largement relayée au sein du secteur associatif, ainsi que dans les médias (cf. p.36).

Comme chaque année en octobre, dans la perspective des collectes de fin d'année, le Don en Confiance a mené une campagne de communication, sur les réseaux sociaux, à destination du grand public en diffusant des conseils pour faire un don en toute confiance. Une campagne de communication sur les résultats de l'édition 2020 de l'Observatoire du Don en Confiance, mêlant vidéos et infographies, a également été organisée en octobre.



## UN LABEL QUI S'AFFICHE DANS LE MÉTRO PARISIEN

Le Don en Confiance a mené une campagne de promotion du label dans le métro parisien du 14 au 27 octobre 2020, avec 120 faces affichées sur quais.

Cette campagne a été relayée sur les réseaux sociaux, notamment par les organisations labellisées.

## LE DON EN CONFIANCE SUR LE PETIT ÉCRAN

Un spot de présentation du label "Don en Confiance" a été diffusé à titre gracieux durant les mois de mai et juin par les chaînes du groupe Canal+ (151 passages), la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2020 sur France 5 et la semaine du 15 au 21 juin 2020 sur TF1 et les chaînes du groupe (TMC, HISTOIRE et USHUAIA TV).

## UN SITE INTERNET DE PLUS EN PLUS CONSULTÉ

La fréquentation du site Internet du Don en Confiance a encore progressé en 2020, enregistrant une hausse de plus de 10 000 utilisateurs, relativement stable tout au long de l'année, avec un pic à 1600 visites le 25 décembre. Le nombre d'inscrits à la newsletter reste stable, avec 345 abonnés en 2020. Rendez-vous sur [donenconfiance.org](http://donenconfiance.org) pour en apprendre davantage sur le label et les actualités du Don en Confiance !



**CHRYSÈLE LAGNIER**  
à l'initiative du blog

## LE BLOG "Parlons de Don en Confiance"

Depuis un an, ce blog fait découvrir les missions et l'engagement des associations et fondations labellisées, à travers les témoignages de leurs dirigeants.

Le contenu est pris en charge par Chrystèle Lagnier, bénévole à l'initiative du blog ; elle témoigne : *"En 2020, 12 dirigeant(es) d'organisations labellisées Don en Confiance ont répondu à des interviews générant des échanges d'une qualité exceptionnelle. Chacun avec sa singularité et sa bienveillance y fait part de son engagement, des missions conduites par son organisation, de son regard sur l'actualité politique et sociale et évoque ce que la labellisation Don en Confiance a apporté à sa structure tant sur le plan externe dans la relation aux donateurs que sur le plan interne dans l'amélioration des pratiques."*

→ Rendez-vous sur [parlonsdedonenconfiance.com](http://parlonsdedonenconfiance.com) pour découvrir tous les témoignages.

# ÉVÉNEMENT DES 30 ANS : RÉTROSPECTIVE

A l'occasion de ses 30 ans, le Don en Confiance a souhaité mettre en avant le caractère innovant et unique de sa démarche et porter le témoignage des efforts importants fournis par les associations et fondations faisant appel aux dons afin de répondre aux attentes toujours plus fortes des donateurs.

**C**ompte tenu des incertitudes liées à la situation sanitaire, le colloque initialement prévu s'est transformé en un événement retransmis en ligne. Le nouveau format n'a rien ôté à la richesse du contenu qui a été maintenu à l'identique et agrémenté de quelques nouveautés.

L'événement-anniversaire *"Générosité, cultivons la confiance !"* s'est donc déroulé le 30 novembre 2020 en ligne, tourné dans un studio professionnel.

Il a enregistré plus de 600 connexions et une moyenne de 200 personnes connectées en direct tout au long de la journée.

Ce fut une belle occasion de partager et d'échanger avec des acteurs du secteur associatif et des experts de renom sur le cœur de métier du Don en Confiance qu'est la confiance. Le replay de l'événement est disponible sur la chaîne Youtube du Don en Confiance, comptabilisant plus de 250 vues uniques\*.



Tout au long de l'événement des extraits des entretiens réalisés dans le cadre de l'édition 2020 de l'Observatoire du Don en Confiance (cf. p.38 ) ont été diffusés, ainsi que l'intervention enregistrée au préalable d'Ezra Vázquez -D'Amico, manager de GiveSafely.io pour BBB Wise Giving Alliance, homologue américain du Don en Confiance, au sujet de l'utilisation de la technologie blockchain.

“

La confiance était au cœur de notre événement-anniversaire, comme elle est au cœur de l'actualité. Plutôt que céder à l'abatement d'une crise qui se prolonge, nous avons préféré relever le défi, transformer la contrainte en aiguillon et dans un format renouvelé, vous retrouver nombreux et participatifs, pour partager un temps de réflexion et de débat autour de ce thème qui nous unit.

Incarnant l'engagement de chacun pour nos valeurs communes et la fierté d'œuvrer au quotidien au sein de notre association, cet événement était une occasion de renouveler l'attachement, consolider les liens avec nos organisations labellisées et nos bénévoles, faire rayonner notre réputation dans le secteur, étendre notre réseau de partenaires et avant tout passer un moment de plaisir ensemble.

C'était aussi l'occasion, après 30 ans d'existence, de souligner la pérennité et la pertinence de notre mission. Les temps incertains que nous traversons soulignent la nécessité de bâtir la confiance pour "faire société". Cette journée a nourri nos réflexions et elle renforce notre conviction : à notre échelle, notre action contribue à établir des liens de confiance essentiels pour l'avenir. ”

**NATHALIE BLUM**

*Directrice générale du Don en Confiance*

\*au 6 janvier 2021



Ils ont participé (de gauche à droite de haut en bas)

**Ana Benavides**, Directrice générale de Fundación Lealtad

**Daniel Boy**, Directeur de recherche émérite au CEVIPOF

**François Dupré**, Directeur général de la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer

**Denis Duverne**, Président du conseil de surveillance de la Fondation pour la Recherche Médicale

**Fabrice Epelboin**, Spécialiste des médias sociaux et de la cybersécurité

**Véronique Fayet**, Présidente du Secours Catholique - Caritas France

**Philippe Jahshan**, Président du Mouvement associatif

**Jean-Pierre Loisel**, Chef de service chez Institut national de la consommation

**Sébastien Lyon**, Directeur général d'UNICEF France

**Michela Marzano**, Philosophe

**Alain Mergier**, Sociologue

**Yannick Ollivier**, Vice-président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes

**Antoine Vaccaro**, Président du CerPhi

**Christian Vigouroux**, Président de l'Institut Pasteur

**Arnaud Zeglerman**, Sociologue et cofondateur de l'Institut Viaivoice

## PROGRAMME DES DÉBATS

### La confiance aujourd'hui : ébranlée ou transformée ?

*Son évolution, sa place dans la société, les enjeux pour le secteur associatif*

Au centre des débats, la confiance est considérée aujourd'hui comme un enjeu de société. L'état de la confiance semble fragile, elle ne semble plus aller de soi. Liée à différentes préoccupations du quotidien, dans bien des secteurs elle est en perte de vitesse, voire remise en cause.

En parallèle les lieux de la confiance semblent muer, se déplacer, des institutions à Internet et à ses propres pairs. De nouveaux noyaux de confiance émergent, notamment sur les réseaux sociaux. Un minimum de confiance est nécessaire à la vie en société. Ainsi, elle est fondamentale pour le secteur associatif afin de garantir la viabilité des missions d'intérêt général qu'il porte. Peut-on parler d'une "crise de confiance" ? La confiance aujourd'hui est-elle ébranlée ou donne-t-elle à voir un/de nouveau(x) visage(s) ? Ces phénomènes ne sont-ils pas intrinsèques à la notion de confiance ? Que le secteur associatif doit-il tirer de ces constats ?

### Le secteur associatif peut-il encore être vecteur de confiance aujourd'hui ?

*Quelles sont les attentes des donateurs ? Communication des résultats de l'Observatoire du Don en Confiance.*

De manière générale, guidé(e) par le principe de précaution, le(la) Français(e) doute : des produits qui lui sont proposés, de ce qu'il y a dans son assiette, de l'honnêteté de ses dirigeants, etc. Le secteur associatif n'est pas épargné et est confronté à de nouvelles attentes, liées à l'identification de nouveaux risques. Là où hier il s'inquiétait de la bonne utilisation de l'argent de son don, il se préoccupe en outre aujourd'hui de l'efficacité des actions menées, de la conduite des personnels sur le terrain, etc. Comment le secteur associatif peut-il encore répondre aux attentes des donateurs d'aujourd'hui ? A quelles conditions peut-on encore faire confiance au secteur associatif, en particulier lorsque l'on fait un don ?

### Les nouvelles technologies : au service de la déontologie et de la transparence pour le donateur ?

L'utilisation des nouvelles technologies se développe à grande vitesse, y compris dans le secteur associatif. Elles sont d'abord un moyen de collecter et de toucher un public de donateurs potentiels plus jeunes que la moyenne.

Dans certains cas, elles peuvent même être présentées comme des garanties supplémentaires, un moyen de sécuriser la collecte. Jusqu'où l'utilisation des nouvelles technologies par le secteur associatif peut-elle être un moyen de sécuriser la collecte ? Sur quelles garanties réelles peut-on compter ?

### Transparence et efficacité à tout prix : facteur de progrès ou dérive consumériste ?

Le donateur, comme le bailleur, exigent un minimum de transparence et d'efficacité des actions menées par les dépositaires de leur générosité ou de leurs fonds. C'est ainsi que s'est installée progressivement dans le paysage de la générosité une culture de l'efficacité, voire une culture de l'impact, mais aussi, à l'image de ce que l'on peut observer dans d'autres pans de la société, peu à peu le culte de la désintermédiation.

Tout montrer ou tout dire, est-ce réellement dans l'intérêt du donateur ? Quel respect pour les personnes aidées ? Dérive consumériste ou facteur de progrès pour les organisations ?

**ILS ONT SOUTENU L'ÉVÉNEMENT DES 30 ANS.**  
Un grand merci pour ce précieux soutien !

# BILAN MÉDIAS

*Près de 190 retombées médias en 2020*



Le Don en Confiance a maintenu sa présence dans les médias, en dépit d'une légère baisse du nombre de retombées par rapport à 2019, s'expliquant principalement par la place centrale occupée par la crise sanitaire dans l'actualité.

Au regard de la multiplication des appels à la générosité relatifs à la gestion de la crise, le Don en Confiance a diffusé plusieurs communications comportant des conseils aux donateurs.

**L**es médias nationaux, que ce soit la presse écrite ou web, ont largement relayé les actualités, analyses et recommandations du Don en Confiance, ainsi que les résultats de l'édition 2020 de l'Observatoire du Don en Confiance (cf.p.38) repris par une dépêche de l'AFP : de grands quotidiens nationaux et régionaux – Le Figaro, Le Parisien, La Croix, Les Echos, Ouest-France – des hebdomadaires et des magazines mensuels – Femme Actuelle, Prima.

Les sites et revues du secteur ont permis également un bon affichage du label et ont relayé les communiqués de presse du Don en Confiance (Associations mode d'emploi, Carenews, Juris Associations, etc.). Comme observé depuis quelques années, le Don en Confiance est de plus en plus mentionné dans des publications ou sites spécialisés – Management, Parenthèse, les Petites Affiches, boursorama.com, maville.com.

Dans la foulée de l'événement-anniversaire (cf.p.34), le label a par ailleurs bénéficié d'une belle visibilité dans l'émission Tech24 animée par Marjorie Paillon sur France 24.

Le Don en Confiance a également eu l'occasion de diversifier ses formats de prise de parole. Ainsi, Nathalie Blum, Directrice générale, a contribué au podcast d'actualité des Echos au sujet des conséquences de la crise sanitaire dans l'aide aux personnes et la collecte de fonds. Elle est également intervenue sur la chaîne viàGrandParis au sujet de la générosité pendant la crise de la Covid-19.

Enfin, les associations et fondations labellisées "Don en Confiance" ont largement participé à son rayonnement, en mentionnant le label dans leurs communications et dans les articles les concernant.

## FOCUS SUR LA CRISE SANITAIRE : LES CONSEILS DU DON EN CONFIANCE

De nombreux appels à la générosité ont été lancés dès le début de la crise sanitaire pour accompagner l'Etat dans la lutte contre la propagation du coronavirus : soutien aux soignants, recherche scientifique et médicale, lutte contre l'exclusion, protection des plus vulnérables et des plus démunis, etc. En réponse à ces nombreuses initiatives, le Don en Confiance a rappelé quelques conseils pour donner en confiance, s'assurer de la bonne utilisation des dons et ainsi contrer les collectes frauduleuses. Ces conseils ont fait l'objet de reprises médiatiques, notamment par *Feminactu* et *La Croix Hebdo*.

## EN RELATION DIRECTE AVEC LE PUBLIC

Comme chaque année, les donateurs et les personnes en recherche d'informations ont été nombreux à interroger le Don en Confiance (par mail, téléphone et courrier) pour connaître la liste des organisations labellisées afin de déterminer leurs choix de dons, ne plus être sollicités par des appels à dons, obtenir des informations sur des organisations labellisées ou non, ou faire part de litiges.

Toutes ces questions font l'objet d'une procédure de suivi et de réponse établie par le comité de direction du Don en Confiance. Quelques exemples de messages, qui démontrent l'impact du label "Don en Confiance" sur le choix des donateurs... ●

### 10 COMMUNIQUÉS DE PRESSE EN 2020

#### FÉVRIER

**Emmaüs Solidarité** obtient le label "Don en Confiance"

#### MARS

**Geneviève Yavchitz** nommée présidente de la commission d'agrément du Don en Confiance

**Covid-19** : conseils aux donateurs

**Vision du Monde** obtient le label "Don en Confiance"

#### AVRIL

**Collectes frauduleuses** : il faut se renseigner avant de donner

**La Fédération Française de cardiologie** obtient le label "Don en Confiance"

#### JUIN

**La Fondation Raoul Follereau** obtient le label "Don en Confiance"

#### OCTOBRE

**Faire un don en confiance**, quelques conseils simples

#### NOVEMBRE

**Une confiance en berne** malgré la forte mobilisation du secteur associatif

#### DÉCEMBRE

L'association **Terre des Hommes** n'est plus labellisée "Don en Confiance"

### LE COURRIER DES DONATEURS (extraits)

*" Je souhaite faire des dons réguliers pour [association x] mais je veux être certaine que l'argent sera bien utilisé. Est-ce que cette association est sérieuse ? Il y a malheureusement tellement d'arnaques que ça me freine un peu. "*  
Dominique (79)

*" Je viens de recevoir une demande de don de [association x] et je ne la trouve pas dans la liste des organisations labellisées. Pouvez-vous m'en dire plus ? "*  
Véronique (33)

*" Est-il possible d'avoir une liste simple des bonnes œuvres sûres et vraiment efficaces ? "*  
Jean-Claude (13)

*" Comment sait-on si une association qui n'est pas labellisée est fiable ou pas ? Y a-t-il un moyen de savoir si vous les avez auditées et qu'elles n'ont pas eu le label, ou tout simplement qu'elles n'ont pas demandé ? "*  
Laurent (75)

*" Je viens de découvrir avec intérêt sur Internet votre site que je ne connaissais pas et je suis heureuse de constater que trois des quatre organismes que je soutiens par des dons mensuels depuis plusieurs années ont obtenu votre label "Don en Confiance". Mais je suis à vrai dire étonnée de ne pas y trouver le 4<sup>ème</sup>, à savoir [association x]. Est-ce à dire que cette association ne fait pas le meilleur usage des dons récoltés ? "*  
Mireille (75)

*" Je souhaite faire un don à [association x] mais je ne la vois pas sur votre site. Est-ce que cela veut dire qu'elle n'est pas fiable ? "*  
Tibo (74)

# 13<sup>ème</sup> ÉDITION DE L'OBSERVATOIRE DU DON EN CONFIANCE

Etude réalisée par  
**VIA VOICE**  
AGIR POUR UN FUTUR MEILLEUR

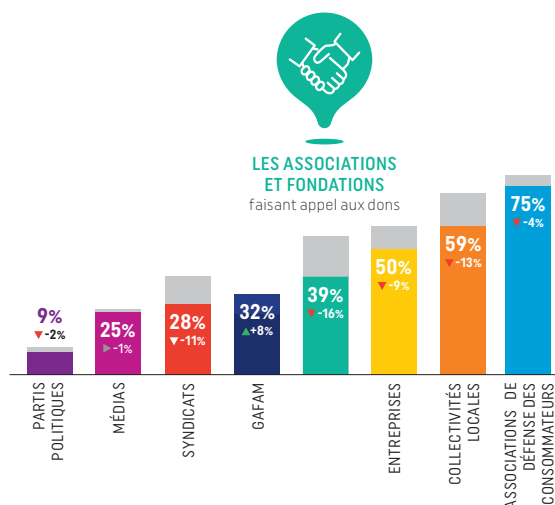
Une confiance en berne malgré la forte mobilisation du secteur associatif

**D**ans un contexte marqué par l'incertitude et le repli sur soi, l'édition 2020 de l'Observatoire du Don en Confiance révèle une baisse généralisée de la confiance, qui atteint désormais les associations et fondations. Bien que marquant, ce constat illustre le décalage entre la forte mobilisation du secteur associatif pendant la crise sanitaire et la perception de celle-ci par les Français.

## UNE CONFIANCE GLOBALEMENT ÉBRANLÉE

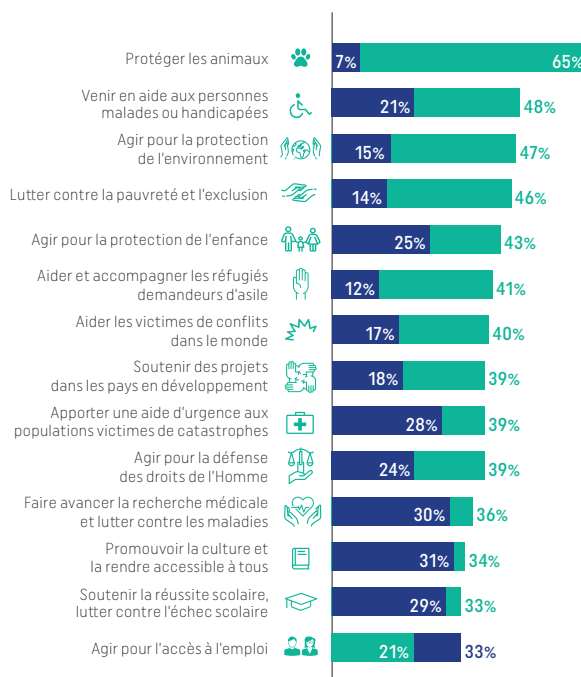
La période inédite actuelle voit une baisse importante de la confiance des Français vis-à-vis des associations/fondations faisant appel aux dons : ils ne sont que 39 % à leur faire confiance, soit 16 points de moins par rapport à 2018 et 2019\*, avec une amplitude allant de 20 % pour les non donateurs à 56 % pour les donateurs réguliers. Cette même tendance est observée chez les autres acteurs sociaux et économiques (collectivités locales, entreprises, syndicats, médias, partis politiques, etc.).

**39% DES FRANÇAIS DÉCLARENT AVOIR CONFIANCE**  
dans les associations et fondations faisant appel aux dons



## LES FRANÇAIS FONT PLUS CONFIANCE

aux Associations/Fondations ou aux Pouvoirs publics pour...



### ENQUÊTE QUALITATIVE : RÉALISATION D'ENTRETIENS

En complément de l'enquête quantitative, trois entretiens en face à face auprès de trois donateurs de moins de 30 ans aux profils différents (régulier, occasionnel et d'opportunité) ont été réalisés afin d'approfondir certains résultats. Des extraits de ces entretiens ont fait l'objet d'une campagne sur les réseaux sociaux (cf. p.33) et ont été diffusés dans le cadre de l'événement-anniversaire du Don en Confiance (cf. p.38).

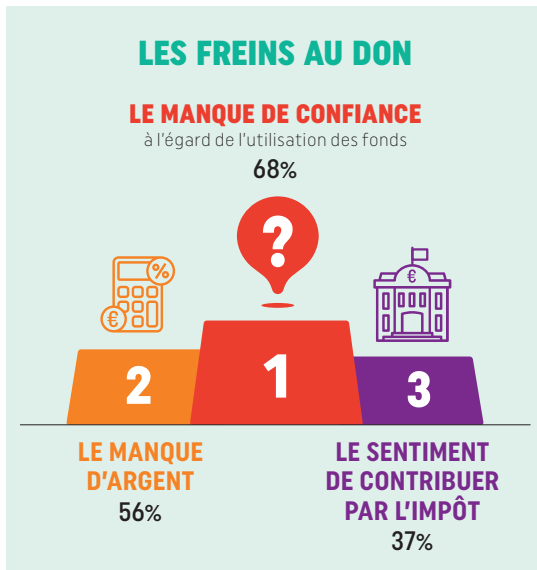
\* Formulation différente : pas de comparaison avec les autres institutions

## UNE ACTION ASSOCIATIVE MOINS VISIBLE PENDANT LA CRISE SANITAIRE

La situation exceptionnelle vécue depuis l'apparition du virus a surtout incité les Français à être majoritairement plus soucieux de leurs proches (78 %) et n'a pas renforcé la confiance à l'égard des associations/fondations.

Ainsi, ils ne sont qu'un tiers à estimer que la crise de Covid-19 a renforcé leur confiance à l'égard des associations/fondations pour mobiliser l'opinion, orienter le gouvernement ou encore agir efficacement dans ce contexte de crise sanitaire.

*“Ces résultats peuvent sembler paradoxaux”, commente Nathalie Blum, Directrice générale du Don en Confiance, “car la baisse constatée et significative de la confiance envers les associations et fondations est sans rapport avec le niveau d'activité du secteur associatif cette année. Il n'a cessé, et ne cesse, de se mobiliser et de s'adapter au quotidien et dans l'urgence pour répondre aux nombreuses problématiques engendrées par la crise. Depuis le début de l'année, les associations et fondations, en France et à l'international, ont participé à la recherche médicale, sensibilisé aux risques sanitaires, gardé le lien avec les plus fragiles, répondu aux enjeux d'une précarité croissante, maintenu l'accès à l'éducation, permis l'adoption d'animaux ou encore protégé l'environnement.”*



L'étude a été réalisée du 14 au 20 septembre 2020 en ligne auprès d'un échantillon de 2 002 personnes représentatives de la population française de plus de 18 ans. Représentativité par la méthode des quotas appliquée aux critères suivants : sexe, âge, profession de l'interviewé, région et catégorie d'agglomération.

## REGAGNER LA CONFIANCE : UNE QUESTION DE PREUVE AVANT TOUT

La raison principale pour laquelle les Français ne donneraient pas à une association/fondation est le manque de confiance à l'égard de l'utilisation des fonds (68 %, soit + 6 points par rapport à 2019), ceci avant même le fait de ne pas disposer des ressources suffisantes (56 %).

De surcroît, plus d'un Français sur deux déclare qu'avoir des preuves réelles est un gage de confiance, bien avant la notoriété ou l'image de l'association/fondation (30 %).

Facteur-clé pour regagner la confiance, la preuve que les fonds collectés ont été utilisés efficacement et pertinemment passe par une plus grande transparence concernant les besoins, les réalisations et la progression des projets et s'illustre par des retours concrets des actions menées.

C'est d'ailleurs dans cette même logique que trois quarts des Français pensent qu'un organisme en charge du contrôle de l'action des associations/fondations permettrait de limiter les abus ou les scandales et d'améliorer leurs pratiques ●

## LES PRINCIPAUX VECTEURS DE LA CONFIANCE

à l'égard des associations/fondations faisant appel aux dons



### DES PREUVES RÉELLES

vous indiquant que vous pouvez avoir confiance  
55%



### L'IMAGE ET LA NOTORIÉTÉ

de l'association /fondation en question  
30%



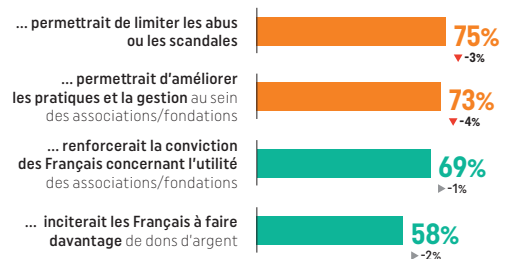
### DES PERSONNES QUE VOUS CONNAISSEZ

qui vous indiquent que vous pouvez avoir confiance  
29%



## UN ORGANISME DE CONTRÔLE

de l'action des associations/fondations faisant appel aux dons...



2020 vs 2019

# ANIMER NOTRE VIE ASSOCIATIVE



# TRAVAUX ET RÉFLEXIONS AVEC LES ORGANISATIONS LABELLISÉES



Réunion des directeurs administratifs et financiers des organisations labellisées Don en Confiance

## GRUPE DE VEILLE ET D'ÉCHANGES SUR LES NOUVEAUX MODES DE COLLECTE

Lancé en 2016, le groupe de veille et d'échanges sur les nouveaux modes de collecte est actif en continu via une *mailing list* et s'est réuni deux fois en 2020. Ce groupe permet aux organisations labellisées "Don en Confiance" d'échanger bonnes pratiques et expériences en matière de collecte.

Du "don gratuit" aux cagnottes en ligne en passant par le gaming, les différentes initiatives ayant pris de l'ampleur dans le paysage de la collecte, notamment dans le cadre des appels à dons lancés pendant le premier confinement, ont été abordées en 2020.

## CERCLE DES DIRECTEURS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS (DAF)

Lancé en 2015, le cercle des DAF s'est réuni une fois en 2020 afin d'échanger sur les sujets d'actualité dans leur domaine, partager leurs pratiques dans une optique de progrès et renforcer les canaux de discussion entre organisations labellisées.

Le groupe a abordé divers sujets tels que l'impact de la crise sanitaire sur les organisations et les pratiques en matière de valorisation du bénévolat.

*Tout au long de l'année, des bénévoles et permanents du Don en Confiance ont également été sollicités par les organisations labellisées pour intervenir en diverses occasions ●*

“

*Maintenir le lien avec chacune et chacun a été, et demeure toujours, notre souci permanent, tant l'engagement bénévole et la vie associative se nourrissent de rencontres et d'échanges, de temps de convivialité qui stimulent notre vitalité, notre motivation et notre ouverture d'esprit.*”

**NATHALIE BLUM**

Directrice générale du Don en Confiance

# ENGAGEMENT DES BÉNÉVOLES AU DON EN CONFIANCE

Au Don en Confiance, le processus de labellisation et le contrôle continu des organisations labellisées est pris en charge par des bénévoles. Ils mènent tout au long de l'année un travail approfondi et engagé.



## FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT, DEUX GARANTIES POUR L'HOMOGÉNÉITÉ DU CONTRÔLE

**L**es bénévoles du Don en Confiance sont formés en participant à une ou plusieurs séances de formation proposées tout au long de l'année : des séances de mise à jour des connaissances mais aussi de formations thématiques portant sur le fonctionnement des fondations et fonds de dotation, la transparence économique et financière ou encore la collecte digitale (pro bono d'Adfinitas).

### DEVENEZ CONTRÔLEUR(E) BÉNÉVOLE AU DON EN CONFIANCE !

Le Don en Confiance est à la recherche de nouveaux bénévoles dans toute la France pour assurer la fonction de contrôleur d'une (ou deux) organisation(s) labellisée(s) aux côtés de la centaine de bénévoles qui constituent actuellement les équipes.

→ Pour plus d'information sur la mission, rendez-vous sur [donenconfiance.org](https://donenconfiance.org)

Afin de renforcer l'homogénéité du contrôle, chaque contrôleur participe à un cercle qui se réunit quatre fois par an. Ces cercles sont animés par les responsables de cercle composant l'équipe d'animation du contrôle (cf. p.44), souvent eux-mêmes contrôleurs.

En outre, les responsables de cercle épaulent en continu les contrôleurs de leur cercle, en particulier lors de la rédaction de leurs rapports mais également à tout moment dans le cadre du suivi des organisations labellisées.

Pour renouveler la communauté des bénévoles, deux ou trois sessions de formation initiale sont organisées chaque année, à l'attention des candidats à l'exercice d'un bénévolat au sein du Don en Confiance.

En 2020, ce sont 19 candidats qui ont suivi ce cursus de formation, ayant tous été nommés ensuite contrôleurs auprès d'une organisation labellisée ou candidate.

## UN RECRUTEMENT SÉLECTIF DES BÉNÉVOLES

Le recrutement des bénévoles s'effectue avec sélectivité et régularité. Il se déroule en plusieurs étapes : deux entretiens préalables, huit demi-journées de formation initiale, une évaluation collégiale, un entretien final. Il assure la stabilité de l'effectif des bénévoles au fil du temps, avec le renouvellement nécessaire.



**MARIE MENANT**  
Responsable des  
ressources humaines  
bénévoles

## L'IDENTITÉ DU DON EN CONFIANCE S'EXPRIME À TRAVERS NOS QUALITÉS COMPORTEMENTALES.



L'année 2020, dans son contexte particulier, a été propice à la poursuite de la réflexion engagée en 2019 dans le cadre du chantier "Valorisation des ressources humaines et efficacité du fonctionnement".

Pour identifier la façon d'incarner par nos comportements les valeurs du Don en Confiance, le groupe de travail a retenu quatre qualités essentielles qui caractérisent l'appartenance au Don en Confiance et le savoir-être de chacun dans ses relations aux autres :

- **l'accompagnement**, état d'esprit partagé, qui exprime la volonté d'apporter une aide dans la perspective d'améliorer les pratiques, de faire grandir,
- **la considération** qui traduit le respect dû à chacun en tant que tel,
- **la rigueur**, socle de la légitimité du Don en Confiance pour les donateurs et pour les organisations souscrivant au label,
- **le partage**, entre tous les acteurs, des objectifs et de la façon de les atteindre, pour nourrir la démarche de progrès qui accompagne la labellisation des organisations faisant appel à la générosité du public. ”

*Après avoir été présentée aux différentes instances, la proposition du groupe sera déployée et partagée avec tous les acteurs internes en 2021.*

### DES BÉNÉVOLES INVESTIS

Les 92 contrôleurs du Don en Confiance recensés sur l'année 2020 ont consacré 1636 journées au Don en Confiance, soit en moyenne 18 journées pour chacun d'eux.

La mission d'animation et de soutien a représenté à elle seule 457 journées de travail en 2020, soit 51 journées en moyenne pour chacun des responsables de cercle de contrôleurs.

Les membres de la Commission d'agrément, quant à eux, ont consacré au total 593 journées de travail au Don en Confiance, soit en moyenne 54 journées par personne ●

### UNE CELLULE JURIDIQUE PAR DES BÉNÉVOLES, POUR LES BÉNÉVOLES

Composée de quatre bénévoles, la cellule juridique, lancée en 2018, s'est réunie régulièrement tout au long de l'année afin d'élaborer les numéros trimestriels de la "Lettre Actualités juridiques".

Riche et très documentée, celle-ci vise à renforcer l'information juridique dont peuvent disposer les bénévoles sur les sujets en relation directe avec le secteur associatif.

### CHIFFRES-CLEFS DE LA VALORISATION DU BÉNÉVOLAT



Sur **125 bénévoles** présents au cours de l'année 2020,

**2 838 journées** de travail,

soit l'équivalent de

**13 personnes à temps plein,**

une moyenne de

**23 journées par bénévole**

# LES BÉNÉVOLES DU DON EN CONFIANCE

au 31 décembre 2020

## LA COMMISSION D'AGRÈMENT



Geneviève Yavchitz  
*Présidente*



Etienne Broquet  
*Vice-président*



Pascal  
Durand-Barthez



Jean-Pierre Duterte



Eric Elghozi



Sylvaine Falque



Rémy Gavard-Suaire



Danielle Perray



Marie-Claire Plaud

## L'ÉQUIPE D'ANIMATION DU CONTRÔLE



Rémi Raclet  
*Animateur contrôle*



Jean-Pierre Bornet



André Cochard



Jean-Louis Gaugiran



Jean-Paul Bouquin



Patrice Golles



François Gayral



Thierry Hannecart



Jean-Baptiste  
Labrusse



Michel Marcenac



Marie Menant



Michel Senellart

## LES EXPERTS BÉNÉVOLES

\* Parti en cours d'année

**LES CONTRÔLEURS**

en exercice ou en cours d'affectation au 31 décembre 2020



Catherine Amiel



Dominique Angleret



Jean-François Bayet

Jean-Philippe  
Bernard

Yves Bersihand



Gérard Bertault



François Beurnier



Frédéric Bompaire



Françoise Bonfante

Jean-François  
Boonen

Michel Botrel



Jean-Marie Boudier



Philippe Bougon



Michel Briand



Arnaud Brillatz

Christiane  
Bruère-Dawson

Alain Burq



Philippe Caille



Henri Camus



Serge Castillon



Gérard Catton



Arnaud Chastel



Patrice Coquard

Jean-Louis  
Coudrillier

Michel Crochon



Annick Danguy

Bérangère  
de Beaucourdey

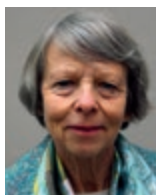
Eric de Bodard



Frantz Degboe



Antoine Dollfus

Jeannine  
Duclos-Sikorzynski

Brigitte Durand



Jacques Ethevenin



Corinne Forgues



Alain Fournier



Pierre Fréville



Gilles Gantois



Edwige  
Gauquelin-Koch



Bruno Gérard



Gilbert Goubert



Olivier Haertig



Didier Henriot



Gilles Hervier



Odile Jarry



Philippe Jombart



Michel Kahn



Jean-Michel Kay



Antoine Kuhn



Anne Landier-Juglar



Véronique Lapointe



Claire Lefebvre  
St Felix



Dominique Lemaire



Jean-François  
Lemoux



Laurent Liot



Anne Meniel



Jean Mignot



Jean-Louis Mignotte



Patrick Monod



Bernard Mugnier



Marcel Mulot



Francis Noël



Jean-Pierre  
Outterick-Schneider



Laurent Padoux



Françoise Patrigeon



Jean-Pierre Paumier



Liliane Pavillet



Serge Perineau



Philippe  
Perrier de la Bâthie



Patrick Polchi



Christian Rabeau



Hubert Redon



Anne Rey



Bruno Rolland



Laurent Sauquet



Sylvie Sauton



Geneviève  
Sempère-Briand



Christine Soubriard



Yves Terrasse



Patrick Vincent



Marcel Welfringer

Jean-Paul Franco

# PILOTER NOTRE ACTIVITÉ

# À PROPOS DE LA GOUVERNANCE DU DON EN CONFIANCE

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES

**E**lle est l'organe souverain habilité à prendre les décisions majeures concernant la mission, l'organisation et le fonctionnement du Don en Confiance.

L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 24 juin 2020 exceptionnellement en visioconférence en raison du contexte sanitaire ne permettant pas les rassemblements. 48 organisations membres, quatre personnalités qualifiées, ainsi qu'une quarantaine de bénévoles, y ont participé. Toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées. 56 organisations membres (sur 94) et sept personnalités qualifiées (sur huit) ont exprimé leur vote dans le cadre d'un scrutin électronique préalable. L'Assemblée générale a également renouvelé à cette occasion les membres du Conseil d'administration (cf. p.49).

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : COMPOSITION STATUTAIRE

Pour rappel, l'article 5 des Statuts stipule que : *“L'association est administrée par un Conseil composé d'un nombre impair de 11 à 17 membres répartis dans deux collèges représentant les deux catégories de membres :*

- le collège des personnalités qualifiées, constituant la moitié plus un des administrateurs,
- le collège des organisations agréées.

*Les membres du Conseil sont élus dans les deux catégories de membres dont se compose cette Assemblée au scrutin secret, en principe pour 3 ans, par l'ensemble des membres de l'Assemblée générale, au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés (pour, contre et abstentions) et, au second tour à la majorité simple représentant au moins le quart des suffrages exprimés. Les personnalités qualifiées sont élues en premier et le nombre de sièges d'administrateurs attribués à des organisations agréées est ajusté en conséquence”.*

**Au 31 décembre 2020, l'association Comité de la Charte du Don en Confiance compte 102 membres : 94 organisations labellisées et 8 personnalités qualifiées.** Elle est administrée par un Conseil d'administration de 15 membres élus par l'Assemblée générale.

Ce Conseil comporte statutairement une majorité de personnalités qualifiées, qui n'exercent pas de fonctions à responsabilités dans les organisations labellisées, dont le président et le vice-président.

Par délégation du Conseil, les décisions d'octroi ou de renouvellement du label sont prises par une commission d'experts indépendants : la Commission d'agrément.

Les contrôleurs désignés auprès des organisations labellisées sont également indépendants de toute attache avec elles.

### MOUVEMENTS INTERVENUS EN 2020

L'Assemblée générale du 24 juin 2020 a élu comme personnalités qualifiées Jean-Claude Barbier, Jean Lassignardie, Philippe Peuch-Lestrade et Ophra Rebiere, en remplacement de Jean-Luc Decornoy, Isabelle Enjalbert, Jean-Luc Outin et Stéphane Roques.

Aucun mandat de représentant d'organisation membre n'était à pourvoir. Lors de la séance du Conseil d'administration du 29 octobre 2020, Marc Dixneuf, représentant Aides, a été élu à la fonction de secrétaire général du bureau, en remplacement de Christine Tabuenca, l'Arsla ayant décidé de renoncer à son mandat d'administrateur. La composition des comités du Conseil a été adaptée en conséquence (cf. p.50).



### NOUVELLE COMPOSITION DU BUREAU

Le bureau, élu par le Conseil d'administration qui a suivi l'Assemblée générale, est constitué de Jean-Pierre Duprieu, personnalité qualifiée (Président), de Jean-Pierre Jochum, personnalité qualifiée (Vice-président), de Thierry Robert, Secours populaire français (Trésorier), et de Christine Tabuena, ARSLA (Secrétaire générale)

jusqu'en novembre 2020 puis remplacée par Marc Dixneuf, AIDES (Secrétaire général).

Les membres du bureau sont consultés sur des questions d'actualité par le président et la directrice générale et se prononcent sur la gestion administrative et financière de l'association.

### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION au 31 décembre 2020



De gauche à droite, de haut en bas

**Jean-Pierre Duprieu**, Président, personnalité qualifiée  
**Jean-Pierre Jochum**, Vice-président, personnalité qualifiée  
**Secours populaire français** (Thierry Robert), Trésorier  
**AIDES** (Marc Dixneuf)  
**Jean-Claude Barbier**, personnalité qualifiée

**Croix-Rouge française** (Caroline Cussac)  
**Fondation ARC pour la recherche sur le cancer** (François Dupré)  
**Bruno Keller**, personnalité qualifiée  
**Jean Lassignardie**, personnalité qualifiée  
**Karim Natouri**, personnalité qualifiée

**Philippe Peuch-Lestrade**, personnalité qualifiée  
**Ophra Rebiere**, personnalité qualifiée  
**Secours Islamique France** (Karine Bensaadi)  
**Société de Saint-Vincent-de-Paul** (Jean-François Couturier)



**PATRICK JOZON**

Chargé de mission auprès du Conseil d'administration

Le mandat de Jean-Pierre Duprieu, actuel Président du Don en Confiance arrivant statutairement à son terme lors de la prochaine Assemblée générale, le Conseil d'administration a décidé lors de sa séance du 19 novembre 2020 de présenter la candidature de Patrick Jozon au poste d'administrateur personnalité qualifiée à l'Assemblée générale de 2021 avec la perspective de remplir la fonction de président du Don en Confiance.

Pour préparer cette échéance, le Conseil d'administration a également nommé Patrick Jozon chargé de mission auprès du Conseil d'administration afin qu'il s'imprègne du fonctionnement du Don en Confiance et de ses problématiques.



Assemblée générale en visio de juin 2020

### RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2020, le Conseil d'administration s'est réuni onze fois avec une durée moyenne de 1h24, en visioconférence en raison du contexte sanitaire, à l'exception de la première séance de l'année qui a eu lieu en présentiel et de la deuxième qui s'est tenue la veille du premier confinement national sous forme de séance extraordinaire par conférence téléphonique, afin de partager le mode de fonctionnement du Don en Confiance au regard de la situation entérinée par le bureau.

Le Conseil d'administration a pris acte de toutes les décisions de la Commission d'agrément, à une exception, validée par le Conseil en deuxième lecture. Il a également traité de nombreux autres sujets liés, notamment, à l'adaptation des modalités de fonctionnement du Don en Confiance au regard de la situation sanitaire, aux règles de déontologie, à l'examen de nouvelles candidatures, à l'événement des 30 ans, à l'environnement du secteur associatif, à la notoriété et à la communication du Don en Confiance et à sa gestion en général.

Sur l'ensemble des réunions, le taux de présence est de 73%, soit en légère baisse par rapport aux trois années précédentes, avec au minimum 73% des membres présents ou représentés à chaque Conseil.

Le bon fonctionnement des instances est assuré par la directrice générale, avec le soutien de l'assistante de la direction générale.

### LES TROIS COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rôle de ces comités est d'assister le Conseil d'administration dans la réalisation de ses missions en préparant et étudiant les décisions qui lui sont ensuite soumises.

#### Comité de l'agrément

Présidé par Karim Natouri et composé de Jean-François Couturier, Caroline Cussac, Marc Dixneuf, Bruno Keller, Jean Lassignardie et Philippe Peuch-Lestrade, ce comité est en charge de l'examen, pour le compte du Conseil d'administration, des décisions prises par la Commission d'agrément et a pour missions d'examiner, avant de les présenter au Conseil, la recevabilité des candidatures et d'évaluer la qualité du travail de la Commission.

Y participent également la déléguée au contrôle, la présidente de la Commission d'agrément, la directrice générale et la déléguée déontologie et relations extérieures en charge des dossiers de recevabilité.

Ce comité s'est réuni neuf fois en 2020, soit entre chaque séance de la Commission d'agrément et du Conseil d'administration, et a rendu 35 avis.

#### Comité de déontologie

Présidé par Thierry Robert et composé de Jean-Claude Barbier, Karine Bensaadi, François Dupré, Jean-Pierre Jochum et Ophra Rebiere, sa mission est d'étudier les évolutions de la déontologie proposées par les groupes de travail.

Y participe également la déléguée déontologie et relations extérieures. Ce comité s'est réuni une fois en 2020 afin d'examiner la proposition de prochain programme déontologique.

#### Comité de nomination et de gouvernance

Ce comité, dont la mission est de proposer au Conseil d'administration des candidats pour toutes les nominations qui lui incombent et de s'assurer que la gouvernance du Don en Confiance demeure à la pointe des bonnes pratiques, est présidé par Jean-Pierre Jochum et composé de François Dupré, Jean-Pierre Duprieu, Jean-Luc Outin et Christine Tabuenca.

Y participe également la directrice générale. Il s'est réuni huit fois en 2020 avec à l'ordre du jour :

- les propositions de candidatures d'administrateurs au collège des personnalités qualifiées, notamment dans la perspective de remplir la fonction de président du Don en Confiance en 2021,
- la composition du bureau, des comités du Conseil et de l'instance de recours,
- les nominations de bénévoles aux fonctions à responsabilités.

## LES AUTRES ORGANES

### L'Instance de recours

Depuis 2010, l'Instance de recours permet à une organisation labellisée de contester une décision de non renouvellement du label prise par la Commission d'agrément.

Elle est présidée par Alain Girardet, magistrat, et composée d'Edith Archambault, professeur émérite à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Jean-Michel de Mourgues, magistrat honoraire à la Cour des comptes, Jean-Pierre Jochum, en tant qu'administrateur personnalité qualifiée, et Thierry Robert, au titre d'administrateur représentant les organisations membres. L'Instance de recours n'a pas été saisie en 2020.

### Le comité de direction

Le comité de direction est constitué du président, de la directrice générale, du président de la Commission d'agrément, de l'animateur contrôle, des deux déléguées, de la responsable des ressources humaines bénévoles, avec la participation de la chargée de mission.

Il se réunit tous les 15 jours, alternativement en formats plénier et opérationnel, et s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble des activités du Don en Confiance et de la programmation de ses travaux ●



**LUCIE WOJTASIAK**  
*Chargée de communication*

Lucie Wojtasiak a quitté le Don en Confiance après cinq années passées au sein de l'association.

Elle a été remplacée du 15 septembre 2020 au 15 janvier 2021 par Marina Boutry afin de soutenir l'activité de communication pendant la période dense de fin d'année.

## L'ÉQUIPE PERMANENTE DU DON EN CONFIANCE

**Jade Loucif** a rejoint l'équipe début mars en tant que chargée de mission attachée à la direction. Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon et d'un Master spécialisé dans l'humanitaire, Jade a cumulé plusieurs expériences dans le secteur associatif, y compris dans des organisations labellisées.



**Marina Boutry**  
Chargée de communication

**Jade Loucif**  
Chargée de mission

**Nadia Bensalem**  
Assistante contrôle  
et agrément

**Nathalie Blum**  
Directrice générale

**Christine Berlincourt**  
Assistante de  
la direction générale

**Mathilde Cuchet-Chosseler**  
Déléguée déontologie  
et relations extérieures

**Christelle Ayglon**  
Déléguée au contrôle

# MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET SYNTHÈSE DES COMPTES 2020

## LE MOT DU TRÉSORIER



**THIERRY ROBERT**  
Directeur général  
du Secours populaire  
français



2020 fut à tous points de vue, pour la planète entière, une année exceptionnelle ! Le tissu associatif français n'y a pas échappé et a été fortement impacté ; activités amplifiées ou à l'inverse mises au ralenti, ressources en diminution ou soutenues par un niveau de générosité inégalé.

Notre écosystème c'est donc trouvé bouleversé et pourtant le secteur a été au rendez-vous, présent, actif contribuant ainsi au maintien du lien social. Les comptes 2020 du Don en Confiance traduisent la place que ce dernier a su prendre malgré le contexte. Plusieurs indicateurs :

- les produits sont conformes au budget et les charges inférieures avec la diminution des dépenses liées aux activités en présentiel,
- les charges de personnel comme les contributions volontaires en nature des bénévoles traduisent l'adaptation des activités conduites tout en les maintenant,
- l'accroissement des cotisations vient démontrer que l'action de développement s'est poursuivie,
- le maintien des soutiens institutionnels et privés est à souligner.

Enfin les charges exceptionnelles de l'évènement des 30 ans, déjà reporté de 2019 à 2020, traduisent le choix de maintenir le rendez-vous tout en l'adaptant. ”

## NOTRE MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE



Le modèle socio-économique du Don en Confiance repose sur le bénévolat de personnes hautement qualifiées, ayant exercé des fonctions de cadres supérieurs ou de dirigeants tous secteurs confondus. Elles prennent en charge la majeure partie de l'activité de labellisation et de contrôle continu.

Avec 2838 journées passées par les 125 bénévoles ayant œuvré en 2020, soit 13 équivalents temps plein, la valorisation du bénévolat représente plus de deux fois les ressources financières, ce qui garantit l'indépendance du processus de labellisation.

Dès lors qu'elle est labellisée, une organisation devient de facto membre du Don en Confiance. Ainsi, l'essentiel des ressources financières provient des cotisations versées par les organisations membres. En 2020, elles représentent 83% des ressources financières, sachant qu'elles sont calculées en fonction du montant des fonds privés recueillis provenant de la générosité du public, et non de la complexité de l'organisation, ni du temps passé pour mener à bien le processus de labellisation.

L'engagement du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, via la subvention qu'il verse dans le cadre d'une convention triennale, traduit l'importance de la mission que mène le Don en Confiance pour l'intérêt collectif, et, avec la subvention perçue chaque année au titre de la formation des bénévoles, les subventions publiques représentent 9% des ressources financières de l'association.

Les aides des grands partenaires privés atteignent 6% des ressources, avec le soutien financier annuellement accordé par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et celui du Crédit Mutuel dans le cadre d'un engagement triennal ayant démarré en 2018.

### NOS MISSIONS

Les 125 bénévoles et les 7 permanents conjuguent leurs efforts pour couvrir le champ de la mission du Don en Confiance avec, outre la labellisation et le contrôle continu, l'élaboration de la déontologie et la promotion des bonnes pratiques auprès du secteur, les actions de promotion du label et les études sur les attentes du public et des donateurs dans le cadre de l'Observatoire du Don en Confiance.

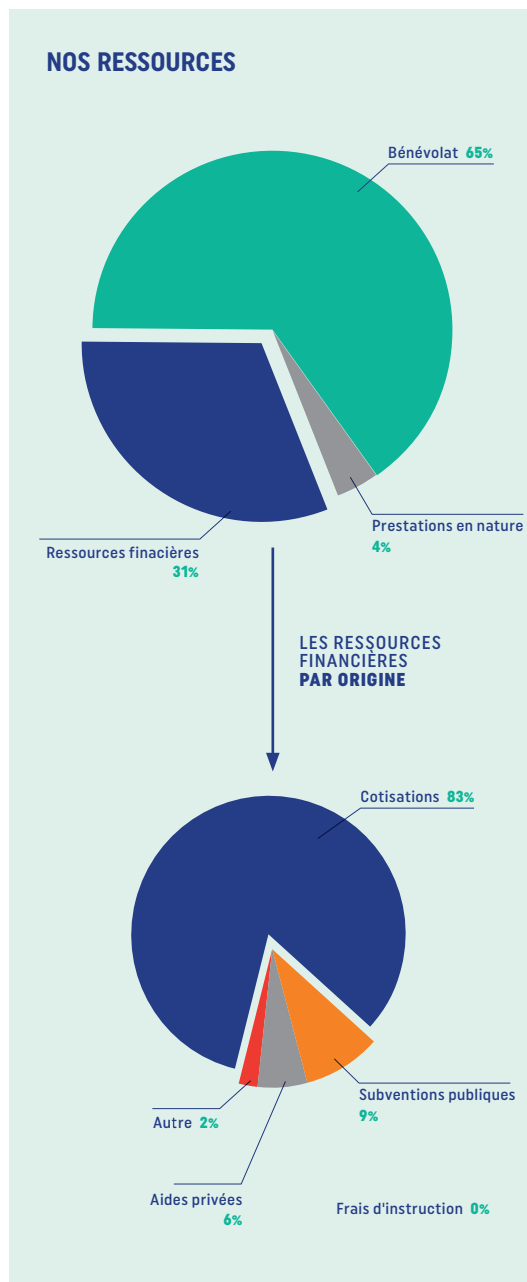
### LES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2020 DANS LES COMPTES

- Avec les mesures de confinement national prises par les pouvoirs publics : mise en place d'une organisation du travail à distance et poursuite de l'activité à un rythme quasiment normal mais avec des modalités modifiées (transformation du colloque prévu en 2020 en évènement tourné en studio et réduction des dépenses relatives aux réunions, déplacements et évènements)
- Labellisation de quatre nouvelles organisations, sortie d'une organisation en fin d'année n'impactant les comptes qu'en 2021
- Lancement d'une nouvelle instruction pour l'obtention du label
- Hausse des charges de personnel avec le recrutement de la chargée de mission intervenu dans l'année et l'impact annuel du recrutement en 2019 de la déléguée au contrôle
- Frais liés à une campagne exceptionnelle d'affichage dans le métro parisien
- Un excédent de 13K €

Les prestations en nature sont en progression avec le passage gratuit de spots TV sur Canal +, TF1 et France TV. La valorisation du bénévolat est pratiquement au même niveau que l'année précédente malgré les mesures de confinement, avec un nombre de bénévoles en progression, consacrant en moyenne 23 jours aux missions du Don en Confiance.

### LA POLITIQUE DE RÉSERVE

La politique de réserve du Don en Confiance doit lui permettre d'assurer la continuité de son fonctionnement en préservant son indépendance, avec la capacité de poursuivre son activité dans le cas d'une diminution conjoncturelle du nombre de cotisations. Pour répondre à cet objectif, les réserves doivent permettre de faire face à six à neuf mois de fonctionnement et ne doivent pas dépasser un an de budget.



Au 31 décembre 2020, le Don en Confiance a des fonds associatifs qui s'élèvent à 534536€, ce qui représente 64% des dépenses 2020 ou sept mois et demi de fonctionnement ●

## LES RÉSULTATS FINANCIERS 2020

CHARGES (€)	2020	2019	PRODUITS (€)	2020	2019
Achats	10 991	12 855	Cotisations	708 211	689 466
Services extérieurs	116 124	149 170	Frais d'instruction	2 000	6 000
Autres services extérieurs	159 921	180 691	Subventions publiques	76 300	76 300
Impôts et taxes	23 279	21 615	Aides privées	50 000	90 500
Charges de personnel	515 966	446 547	Autres produits	330	33
Autres charges de gestion	6	9	Produits financiers	3 140	79
Charges financières	-	-	Produits exceptionnels	10 428	0
Charges exceptionnelles	0	0	Reprise sur provisions et autres	3 404	4 171
Dotation aux amortissements et aux provisions	14 771	5 868	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>853 813</b>	<b>866 550</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>841 058</b>	<b>816 755</b>	Déficit	-	-
Excédent	12 755	49 795			

## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Bénévolat	1 786 246	1 838 761	Bénévolat	1 786 246	1 838 761
Prestations en nature	114 198	21 970	Prestations en nature	114 198	21 970
<b>TOTAL</b>	<b>1 900 444</b>	<b>1 860 731</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 900 444</b>	<b>1 860 731</b>

## LE BILAN SIMPLIFIÉ 2020

ACTIF (€)	2020	2019	PASSIF (€)	2020	2019
Actifs immobilisés	12 129	12 976	Fonds associatifs	543 536	521 781
Immobilisations incorporelles	0	0	Fonds dédiés	-	-
Immobilisations corporelles et financières	12 129	12 976	Provisions pour risques et charges	73 135	66 150
Actif circulant	888 870	759 957	Dettes	293 328	185 002
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>901 000</b>	<b>772 933</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>901 000</b>	<b>772 933</b>

Les comptes sont certifiés chaque année par un commissaire aux comptes.



POUR VISIONNER LE REPLAY DE L'ÉVÈNEMENT  
ANNIVERSAIRE **GÉNÉROSITÉ, CULTIVONS LA CONFIANCE !**,  
RETROUVEZ-NOUS SUR [WWW.DONENCONFIANCE.ORG](http://WWW.DONENCONFIANCE.ORG)



COMITÉ DE LA CHARTE DU DON EN CONFIANCE

[www.donenconfiance.org](http://www.donenconfiance.org)



LES GRANDS PARTENAIRES DU DON EN CONFIANCE :

